

Le Sud se lève pour la nature

Plan d'action 2025-2030
Stratégie régionale
pour la Biodiversité de
Provence-Alpes-Côte d'Azur

REGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur
Photo : Charlotte Moutier

Table des matières

Présentation et notice pour la lecture.....	p.4
Les fiches mesures.....	p.5
La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser.....	p.7
Sommaire des mesures 1 à 14.....	p.8
Défi Connaître : Monter en puissance sur les connaissances scientifiques.....	p.9
Mesures 1 à 4	
Défi Protéger et Restaurer : Donner la priorité à la préservation de la nature.....	p.17
Mesures 5 à 9	
Défi Mobiliser : Réconcilier l'homme et la nature.....	p.27
Mesures 10 à 14	
La nature, une alliée pour répondre aux besoins vitaux.....	p.37
Sommaire des mesures 15 à 23.....	p.38
Défi Respirer : Préserver la qualité de l'air et la captation carbone.....	p.39
Mesures 15 à 17	
Défi Disposer d'eau : Réduire les pressions et préserver les services rendus par la biodiversité aquatique.....	p.45
Mesures 18 et 19	
Défi Se nourrir : Faire de la biodiversité une alliée pour l'agriculture et l'alimentation.....	p.49
Mesures 20 à 23	
La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires.....	p.57
Sommaire des mesures 24 à 36.....	p.58
Défi Habiter et Se déplacer : Aménager avec et pour la nature.....	p.59
Mesures 24 à 28	
Défi Produire : Faire des acteurs économiques des acteurs de la préservation de la nature.....	p.69
Mesures 29 à 32	
Défi Se divertir : accueillir sans nuire.....	p.77
Mesures 33 à 36	
La nature, la solution à privilégier aujourd'hui pour réussir demain.....	p.85
Sommaire des mesures 37 à 41.....	p.86
Défi Renforcer la gouvernance de la biodiversité et mettre en cohérence les politiques publiques.....	p.87
Mesures 37 à 41	
Glossaire des sigles et acronymes.....	p.97

Présentation et notice pour la lecture

Ce document constitue le plan d'action 2025-2030 de la Stratégie régionale pour la Biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur 2025-2035 [consultable et téléchargeable ici](#).

Il est constitué de **quatre parties, dix défis thématiques, deux défis transversaux et 41 mesures**. Des codes couleurs permettent de se repérer au sein du plan d'action.

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Défi Connaître : Monter en puissance sur les connaissances scientifiques

Défi Protéger et Restaurer : Donner la priorité à la préservation de la nature

Défi Mobiliser : Réconcilier l'homme et la nature

La nature, une alliée pour répondre aux besoins vitaux

Défi Respirer : Préserver la qualité de l'air et la captation carbone

Défi Disposer d'eau : Réduire les pressions et préserver les services rendus par la biodiversité aquatique

Défi Se nourrir : Faire de la biodiversité une alliée pour l'agriculture et l'alimentation

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Défi Habiter et Se déplacer : Aménager avec la nature

Défi Produire : Faire des acteurs économiques des acteurs de la préservation de la nature

Défi Se divertir : accueillir sans nuire

La nature, la solution à privilégier aujourd'hui pour réussir demain

Défi Renforcer la gouvernance de la biodiversité et mettre en cohérence les politiques publiques

Les deux défis transversaux sont indiqués par des pictogrammes dans les fiches mesures concernées:



S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé

La table des matières vous permet d'accéder par lien cliquable sur chaque intercalaire à la partie que vous souhaitez consulter. De la même façon, **des sommaires intermédiaires intercalés après chaque nouvelle partie du plan d'action** vous permettent de vous rendre sur la fiche mesure que vous souhaitez consulter. **Un glossaire des sigles et acronymes** est disponible en page 97.

Les fiches mesures

Recto

Titre et numéro de la mesure suivis de l'objectif prioritaire auquel elle répond.

Description des actions de la mesure et des pilotes lorsqu'ils ont déjà été identifiés.

**DEFI CONNAÎTRE :
MONTER EN PUISSANCE
SUR LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES** 1

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 1

Pérenniser les outils et les dispositifs existants pour l'acquisition, l'accès, le partage et l'appropriation des connaissances.

Objectif prioritaire : consolider les connaissances acquises.

Description des actions de la mesure

L'acquisition de connaissances se traduit par des inventaires sur les espèces, groupes d'espèces, habitats menacés faisant l'objet de plans d'actions, des inventaires sur les espèces d'intérêt communautaire, les espèces à forte responsabilité régionale et par la mise à jour des référentiels régionaux. La poursuite de ces dispositifs/preSSION d'inventaire est indispensable à la pérenniation des connaissances acquises et à la connaissance de la répartition des espèces. Elle est également nécessaire pour éviter le vieillissement des données.

L'accès, la structuration, le partage et l'appropriation des connaissances auprès du plus grand nombre (acteurs et habitants) sont aussi des préalables indispensables à la prise en compte de la biodiversité dans les activités humaines, l'aménagement du territoire et l'élaboration de politiques publiques environnementales efficaces.

Trois actions seront mises en œuvre dans cette mesure.

- Action 1 :** Maintenir les programmes en cours d'acquisition des connaissances naturalistes (inventaires mentionnés ci-dessus). Le cas échéant, les actualiser. Les données acquises permettront la production d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation des politiques menées, ainsi que la mise à jour de l'Indice région vivant > (IRV) et la publication de « Regard sur la nature » (Observatoire régional de la biodiversité). *Pilote à définir.*
- Action 2 :** Pérenniser les observatoires régionaux de la biodiversité (ORB) et de l'eau et des milieux aquatiques (OREMA). Les financements nécessaires à leur animation et à leur fonctionnement seront sécurisés ainsi que la plateforme régionale d'accès aux données naturalistes SILENE (système d'information régional de la nature et des paysages) et le SII zones humides. *Pilote : chaque animateur d'outil.*
- Action 3 :** Maintenir, mettre à jour et développer des référentiels régionaux (inventaire des ZNIEFF marines et continentales, inventaire des zones humides, listes rouges régionales, atlas de répartition...) et les faire connaître dans les documents d'urbanisme (exemple : plateforme régionale UrbanSIMUL). *Pilote à définir.*

6

Défi thématique concerné et numéro de la mesure

Défis transversaux concernés lorsque la mesure s'y prête.

Verso

Acteurs impliqués

DREAL, Région, ARBE, CEN, GIS Posidonie, CBNA, CBNMED, OFB, Agence de l'Eau, LPC, gestionnaires d'espaces protégés, associations naturalistes, collectivités, organismes scientifiques et de recherche, bureaux d'études, CSRPN.

Résultats attendus

- Mise à jour de 5 listes rouges régionales de plus de 10 ans.
- 3 Nouvelles listes rouges régionales à réaliser.
- Mise à jour et actualisation en continu d'une dizaine de ZNIEFF par an.
- Hausse du nombre de données d'occurrence dans SILENE.
- Production d'indicateurs, dont la mise à jour de l'indice région vivante et Regard sur la nature 2025 (DRB).

Indicateurs proposés

- Proportion d'espèces menacées dans les listes rouges régionales.
- Nombre de ZNIEFF marines et continentales mises à jour.
- Nombre de données disponibles dans SILENE.
- Nombre d'interventions de l'Observatoire régional de la biodiversité.

Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Cette mesure sera réalisée tout au long de la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité.

Défis climat et santé :

L'acquisition des connaissances ainsi que le renforcement et la pérennisation des outils de partage de cette connaissance sont indispensables pour pouvoir mener des actions pertinentes pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique d'une part et pour l'amélioration de la santé des populations d'autre part. Mobilisées pour les diagnostics, les connaissances sont également indispensables au suivi et à l'évaluation des politiques menées.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :

-  Stratégie européenne pour la biodiversité
-  Stratégie Nationale Biodiversité 2030

7

Acteurs impliqués, calendrier, résultats attendus, indicateurs proposés, zoom sur les défis transversaux climat et santé. Selon la mesure, certaines de ces informations peuvent apparaître au recto de la fiche.

Autres stratégies dans lesquelles la mesure est susceptible de s'inscrire.

**La nature, des
connaissances à
renforcer pour agir et
mobiliser**

Défi Connaître : Monter en puissance sur les connaissances scientifiques

- 1 Renforcer les outils et les dispositifs existants pour l'acquisition, l'accès, le partage et l'appropriation des connaissances.
- 2 Elaborer des plans d'actions régionaux en faveur de l'amélioration des connaissances naturalistes.
- 3 Identifier et cartographier les ressources naturelles des territoires et les services rendus par les milieux (humides, forestiers, montagnards, marins et littoraux).
- 4 Créer un observatoire des sols pour valoriser les données relatives à l'évolution de la santé et de la qualité des sols .

Défi Protéger et Restaurer : Donner la priorité à la préservation de la nature

- 5 Mettre en œuvre la stratégie nationale pour les aires protégées.
- 6 Elaborer et mettre en œuvre des plans d'action en faveur des espèces (PNA*, PRA*, autres).
- 7 Mettre en œuvre le règlement européen de restauration de la nature. Identifier et résorber les points noirs au sens de la SNB (stratégie nationale biodiversité).
- 8 Mettre en œuvre les stratégies régionales espèces exotiques envahissantes.
- 9 Renforcer les moyens et l'information de la police et de la justice.

Défi Mobiliser : Réconcilier l'homme et la nature

- 10 Mobiliser professionnels et citoyens à la transition écologique pour faire évoluer les comportements.
- 11 Elaborer et mettre en œuvre des programmes citoyens de sensibilisation, d'information et d'action.
- 12 Développer les dispositifs pédagogiques sur la biodiversité à destination des scolaires et créer une continuité pédagogique de la primaire à l'université.
- 13 Soutenir et encourager la formation des décideurs pour une meilleure prise en compte de la nature.
- 14 Promouvoir et développer la prise en compte du concept « Une seule santé » en région.

* PNA : plan national d'action

* PRA : plan régional d'action

DEFI CONNAÎTRE : MONTER EN PUISSANCE SUR LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

1

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 1

Renforcer les outils et les dispositifs existants pour l'acquisition, l'accès, le partage et l'appropriation des connaissances.

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : consolider les connaissances acquises.

Description des actions de la mesure

L'acquisition des connaissances se traduit par :

- des inventaires sur les espèces, groupes d'espèces, habitats menacés faisant l'objet de plan d'actions;
- des inventaires sur les espèces ordinaires, d'intérêt communautaire et à forte responsabilité régionale;
- la mise en place de référentiels régionaux.

La poursuite de ces dispositifs est indispensable à la pérennisation des connaissances acquises et nécessaire pour éviter le vieillissement des données. Elle contribue également à la répartition des espèces.

L'accès, la structuration, le partage et l'appropriation des connaissances auprès du plus grand nombre (professionnels et habitants) sont aussi des préalables indispensables à la prise en compte de la biodiversité dans les activités humaines, l'aménagement du territoire et l'élaboration de politiques publiques environnementales efficaces.

Trois actions seront mises en œuvre dans cette mesure :

- **Action 1 : Maintenir les programmes en cours d'acquisition des connaissances naturalistes** (inventaires mentionnés ci-dessus). Le cas échéant, les actualiser. Les données acquises permettront la production d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation des politiques menées, ainsi que la mise à jour de l'« Indice région vivante » (IRV) et la publication de « Regard sur la nature » (Observatoire régional de la biodiversité). **Pilotes : chaque animateur des plans d'actions.**
- **Action 2 : Pérenniser les observatoires régionaux de la biodiversité (ORB) et de l'eau et des milieux aquatiques (OREMA).** Les financements nécessaires à leur animation et à leur fonctionnement seront sanctuarisés ainsi que **la plateforme régionale d'accès aux données naturalistes SILENE** (système d'information régional de la nature et des paysages) et le **Système d'Information Territorial (SIT) zones humides.** **Pilotes : chaque animateur d'outil.**
- **Action 3 : Maintenir, mettre à jour et développer des référentiels régionaux** (inventaire des ZNIEFF marines et continentales, inventaire des zones humides, listes rouges régionales, atlas de répartition...) **et les faire connaître dans les documents d'urbanisme** (exemple : plateforme régionale UrbanSIMUL). **Pilotes : DREAL et animateur des référentiels.**

Acteurs impliqués

Etat et ses agences (DREAL, OFB, Agence de l'Eau), Région et autres collectivités, ARBE, conservatoires (CEN, CBNA, CBNMED), associations naturalistes (dont LPO), gestionnaires d'espaces naturels, organismes scientifiques et de recherche, bureaux d'études (dont GIS Posidonies), CSRPN.

Résultats attendus

- Mise à jour de 2 listes rouges régionales de plus de 10 ans.
- Une nouvelle liste rouge régionale à réaliser.
- Mise à jour et actualisation en continu d'une dizaine de ZNIEFF par an.
- Hausse du nombre de données d'occurrence dans SILENE.
- Production d'indicateurs, dont la mise à jour de l'Indice région vivante et Regard sur la nature 2025 (ORB).

Indicateurs proposés

- Nombre de données disponibles dans SILENE.
- Nombre de listes rouge mises à jour ou créées.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Cette mesure sera réalisée tout au long de la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité (2025-2035).

Défis climat et santé :

L'acquisition des connaissances ainsi que le renforcement et la pérennisation des outils de partage de cette connaissance sont indispensables pour pouvoir mener des actions pertinentes pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique d'une part et pour l'amélioration de la santé des populations d'autre part. Mobilisées pour les diagnostics, les connaissances sont également indispensables au suivi et à l'évaluation des politiques menées.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030-Mesure 35



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

DEFI CONNAÎTRE : MONTER EN PUISSANCE SUR LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

2

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 2

Elaborer des plans d'actions régionaux en faveur de l'amélioration des connaissances naturalistes.

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : combler les principales lacunes.

Description des actions de la mesure

La réalisation de l'état des lieux régional de la connaissance naturaliste terrestre pour les groupes taxonomiques les mieux inventoriés a permis d'évaluer la connaissance disponible en région et d'identifier des lacunes.

L'amélioration de la connaissance étant un sujet vaste, sans fin et évolutif, elle a été abordée selon 3 angles d'études - espèces/cortèges d'espèces, milieux et territoires - lors d'un atelier de co-construction qui a permis de définir des critères de sélection pour guider le choix des sujets d'études prioritaires.

L'élaboration des plans d'actions permettra, compte tenu des critères déjà identifiés, de prioriser l'amélioration des connaissances en fonction des espèces/cortèges, des milieux et des territoires.

Il s'agira dans un premier temps d'expérimenter **3 plans d'action opérationnels** dont l'objectif sera de servir de modèles pour décliner d'autres **plans d'action d'amélioration** des connaissances. Trois approches seront testées :

- **Action 1 : Réaliser un plan d'action "test" avec une approche territoriale.** Pour cela, il sera nécessaire d'identifier un territoire sur lequel des expertises en synergie seront déployées, *via* un croisement des analyses des mailles en lacune de connaissance pour les différents groupes taxonomiques. **Pilote : animateurs des études.**
- **Action 2 : Réaliser un plan d'action "test" avec une approche par groupe taxonomique à l'échelle d'un département.** Il s'agira d'améliorer la connaissance sur un groupe taxonomique en déficit de connaissance sur un département en abordant la problématique sous tous ses angles : sous-territoires en déficit de connaissance, espèces en déficit de connaissance, espèces non évaluées. **Pilote : animateurs des études.**
- **Action 3 : Réaliser un plan d'action "test" avec une approche ciblée sur les espèces non-évaluables** (NE, cf. catégories listes rouges UICN). Priorité identifiée dans le rapport "Etat des lieux des connaissances naturalistes" de 2023. **Pilote : animateurs des études.**

L'objectif au travers de ces différents cas de figure est de tester leurs intérêts et limites potentiels.

Il s'agira dans un second temps de dupliquer ces approches pour l'élaboration de plans d'action locaux ou régionaux autant que de besoin et sur la base des critères déjà identifiés.

Acteurs impliqués

Etat et ses agences (DREAL, OFB, Agence de l'Eau), Région et autres collectivités, ARBE, conservatoires (CEN, CBN), associations naturalistes (dont LPO, GCP), gestionnaires d'espaces naturels, organismes scientifiques et de recherche, bureaux d'études (dont GIS Posidonies), CSRPN.

Résultats attendus

- Définition en 2028 des territoires, groupes taxonomiques et espèces qui nécessitent une amélioration des connaissances.
- Elaboration en 2028 et mise en œuvre de 2 plans d'action afférents tout au long de la SRB.

Indicateurs proposés

- Nombre de territoires, de groupes taxonomiques et d'espèces qui ont bénéficié d'un plan d'action d'amélioration des connaissances.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Définition des territoires, groupes taxonomiques et espèces qui nécessitent une amélioration des connaissances : 2028
- Elaboration de 2 plans d'action afférents : 2028
- Mise en œuvre tout au long de la stratégie régionale pour la biodiversité (2025-2035).

Défis climat et santé :

L'acquisition des connaissances ainsi que le renforcement et la pérennisation des outils de partage de cette connaissance sont indispensables pour pouvoir mener des actions pertinentes pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique d'une part et pour l'amélioration de la santé des populations d'autre part. Mobilisées pour les diagnostics, les connaissances sont également indispensables au suivi et à l'évaluation des politiques menées.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030-Mesure 35



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

DEFI CONNAÎTRE : MONTER EN PUISSANCE SUR LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

3

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 3

Identifier et cartographier les ressources naturelles des territoires et les services rendus par les milieux (humides, forestiers, montagnards, marins et littoraux).

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : combler les principales lacunes.

Description des actions de la mesure

Les espaces naturels (y compris dans les milieux urbains), agricoles et forestiers rendent des services écosystémiques indispensables pour la qualité de vie, la santé, l'économie et la résilience climatique des territoires. Les évaluer permettrait de mettre en place des mesures pour les préserver et assurer ainsi une meilleure planification de l'urbanisation dans les territoires.

Quatre actions seront mises en œuvre dans cette mesure :

- **Action 1 : Développer une méthodologie d'identification et d'évaluation des services écosystémiques** reproductible à l'échelle de tous les territoires (identification des services, priorisation et méthodes d'analyses). *Pilote à définir.*
- **Action 2 : Sur quatre territoires d'expérimentation** (un territoire/espace du SRADDET), **expérimenter et financer à l'échelle intercommunale et/ou communale la mise en œuvre de la méthodologie développée.** Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour identifier ces territoires. Des résultats cartographiques sur les services rendus par la nature seront produits. *Pilote à définir.*
- **Action 3 : Intégrer ces apports de connaissances aux documents d'urbanisme** (zonages notamment) pour organiser la planification en fonction des services rendus par la nature (y compris les zones humides et espaces de bon fonctionnement des zones humides lorsqu'ils ont été définis). *Pilote à définir.*
- **Action 4 : Relancer de nouveaux AMI** (évaluation et cartographie des services écosystémiques, intégration aux documents d'urbanisme) **sur l'ensemble du territoire régional.** *Pilote à définir.*

Une attention particulière sera portée aux milieux agricoles afin de mieux identifier les dynamiques des écosystèmes de ces milieux, d'évaluer précisément les services écosystémiques rendus et de renforcer des mesures pour leur préservation (zones agricoles protégées, périmètres de protection des espaces agricoles et naturels, autres...) en lien avec le développement de pratiques favorables à la biodiversité (*cf. Mesures 21 et 22*).

Acteurs impliqués

Etat et ses agences (DREAL, Ademe, Agence de l'Eau), Région et autres collectivités (dont 4 EPCI pilotes), ARBE, CEREMA, organismes scientifiques et de recherche (dont INRAE, IMBE).

Résultats attendus

- 25% des documents de planification de la région ont intégré les résultats de l'étude à l'échéance 2030, 50% à l'échéance 2035.
- Une méthode reproductible en 2028.
- Des cartographies dans les 4 territoires expérimentaux en 2030.

Indicateur proposé

- Nombre de documents de planification intégrant des zonages relatifs aux enjeux de services écosystémiques.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Action 1 : lancée en 2026, durée 2 ans.
- Action 2 : AMI lancé en 2026 ou 2027.
- Action 3 : expérimentation sur quatre territoires : lancement en 2027, durée 2 ans.
- Action 4 : à partir de 2028.

Défi climat :

Parmi les nombreux **services écosystémiques** rendus par la nature, on compte notamment les services de régulation qui jouent un rôle essentiel pour le climat.

En effet parmi les services de régulation, on compte notamment la régulation du climat (évapotranspiration végétale qui rafraîchit l'atmosphère, captation de carbone...) ou la régulation des inondations et des submersions marines qui permet une meilleure adaptation face aux épisodes extrêmes causés par le changement climatique.

Défi santé :

Parmi les **services de régulation**, on trouve la diminution du risque de multiplication et de transmission de pathogènes pour la santé humaine, animale ou végétale grâce notamment à un effet barrière : plus grande est la diversité des espèces, moins les pathogènes circulent facilement d'un individu à l'autre.

Les services d'approvisionnement sont les produits tangibles tirés des écosystèmes, comme notamment les nombreux principes actifs entrant dans la composition de médicaments pour la santé humaine, vétérinaire ou végétale.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesures 22 à 25 et 35



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

DEFI CONNAÎTRE : MONTER EN PUISSANCE SUR LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

4

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 4

Créer un observatoire des sols pour valoriser les données relatives à l'évolution de la santé et de la qualité des sols.

Défi transversal de la mesure



S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.

Objectif prioritaire : combler les principales lacunes.

Description des actions de la mesure

Les sols jouent un rôle essentiel car porteurs de nombreux services écosystémiques : épuration des eaux, régulation des crues (infiltrations), production de biomasse, activité des organismes qui les produisent et les entretiennent, séquestration naturelle de carbone ou encore recyclage permanent de la matière par les animaux, champignons et bactéries qui y vivent. Il est donc stratégique de mieux les connaître et de partager cette connaissance.

- **Action 1 : Créer un observatoire des sols et valider le protocole commun : *Pilote à définir.***
 - Réunir les acteurs pour définir et coconstruire la finalité de l'observatoire (objectifs, gouvernance...) et réaliser un benchmark de l'existant.
 - Proposer un séminaire de recherche pour adopter un protocole homogène sur l'évolution des sols couvrant les différents types de paysages de la région Sud (littoraux, plaines, zones alpines, massifs), pour mieux identifier les zones à risques (érosion, désertification, pollution, salinisation, acidification, assèchement, humidité) et mieux comprendre comment les caractéristiques géographiques influencent ces phénomènes. Finalisation du protocole.
- **Action 2 : Réaliser en parallèle une étude globale systémique sur les sols de la région et leurs fonctionnalités** (nature et caractéristiques, répartition, services écosystémiques, qualités agronomiques, perméabilité, etc.) pour ajuster les stratégies de gestion des sols en fonction des spécificités locales. S'appuyer sur le RMQS (Réseau national des Mesures de la Qualité des Sols) et sur le projet MUSE porté par le CEREMA qui vise à intégrer la multifonctionnalité des sols dans les documents d'urbanisme. Créer des indicateurs de suivi. Une attention particulière sera apportée à la question de la biodiversité des sols agricoles et des sols forestiers qui couvrent d'importantes surfaces en région. *Pilote à définir.*
- **Action 3 : Valoriser les productions de l'observatoire : *Pilote à définir.***
 - Faire connaître l'ensemble des résultats.
 - Publier du contenu régulièrement sur l'observatoire, actualiser les données.
 - Valoriser l'outil créé pour faciliter sa prise en compte par les documents de planification au moment de leur révision (Cf. projet MUSE).

Acteurs impliqués

Région, Etat (DREAL), ARBE, CEREMA, organismes scientifiques et de recherche (dont INRAE, Université Aix-Marseille), Réseau de mesure de la qualité des sols (GIS sols), Canal de Provence, association française pour l'étude du sol (AFES), chambres d'agriculture.

Résultats attendus

- Création de l'Observatoire et validation d'un protocole commun à l'horizon 2028
- Disposer d'un maillage représentatif sur l'ensemble du territoire et de données fiables et partagées en 2028.
- Identification des sols dégradés en 2030.
- Définition d'une trame brune régionale en 2030.

Indicateur proposé

- Nombre de données partagées par l'observatoire.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Création d'un protocole commun avec identification des zones à instrumenter et mobilisation des propriétaires et financeurs : 2027-2028.
- Acquisition et pose du matériel : 2026.
- Création de l'observatoire régional sur les sols : 2028.
- Analyse et valorisation/ interprétation des données : dès le début des analyses, à poursuivre sur du très long terme (2050 voire 2070).

Défi climat :

Les sols nus représentent un important réservoir de séquestration de carbone. Ils participent donc pleinement à l'atténuation du changement climatique.

De plus, grâce aux nombreux services écosystémiques qu'il apportent (infiltration des eaux, baisse des températures...) ils jouent un rôle majeur dans l'adaptation au changement climatique.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesure 25



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

DEFI PROTEGER ET RESTAURER : DONNER LA PRIORITE A LA PRESERVATION DE LA NATURE

5

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 5

Mettre en œuvre la stratégie nationale pour les aires protégées.

Défis transversaux de la mesure

-  S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.
-  Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Renforcer le réseau d'aires protégées.

Description des actions de la mesure

La région se situe à l'interface des influences climatiques méditerranéenne et alpine. Cette complexité de paramètres géologiques et climatiques permet l'expression d'une grande diversité de milieux naturels qui bénéficie d'une richesse exceptionnelle en espèces animales et végétales. Cette diversité est cependant soumise à de multiples pressions : artificialisation des sols, pression démographique, fragmentation des milieux naturels, introduction d'espèces envahissantes, changement climatique, etc. Ces pressions induisent un appauvrissement et une dégradation des écosystèmes, qui sont moins rapides au sein des espaces protégés sans être pour autant stoppés. Compte-tenu de ces forts enjeux écologiques présents en région, et des pressions importantes, de nombreuses aires protégées ont été créées avec des objectifs multiples : préservation et protection de la biodiversité, des paysages, du cadre de vie, mais aussi de tous les services bénéfiques rendus par des écosystèmes en bonne santé.

La stratégie nationale pour les aires protégées 2030 se donne pour objectifs l'atteinte de 30% en aires protégées et 10 % de protection forte sur le territoire national (milieu terrestre), ainsi qu'une meilleure représentation des espèces et habitats au sein du réseau d'aires protégées. Sa déclinaison en région Provence-Alpes-Côte d'Azur se traduit dans des plans d'actions triennaux (2022-2024, 2025-2027 et 2027-2030). Cette mesure visera ainsi la mise en œuvre et le pilotage de ces plans d'action coconstruits avec les acteurs du territoire et plus spécifiquement sur les zones de protections fortes. Parmi les actions de ce plan, les principales sont les suivantes :

- **Action 1 : Développer le réseau d'aires protégées.** Il s'agira ici d'accompagner l'extension et la création de nouvelles aires de protection, y compris protection forte (PNR Maures Esterel Tanneron, réseau Natura 2000, extensions de RNN, doubler le nombre actuel de RNR, créer/étendre la protection forte des forêts, du littoral, des zones humides...) et de renforcer la gestion de sites. **Pilotes DREAL et ARBE.**
- **Action 2 : Renforcer la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées.** Il s'agira de proposer de nouvelles zones à protéger et de faire reconnaître certains sites du CDL, CEN, ENS en zone de protection forte. **Pilotes DREAL et ARBE.**
- **Action 3 : Mettre en œuvre d'une gestion efficace et pérenne des aires protégées** (formations, compatibilité des usages,...) et conforter le rôle des aires protégées dans l'amélioration des connaissances, etc. **Pilotes DREAL et ARBE.**

Acteurs impliqués

Etat et ses agences (DREAL, DDT(M), OFB, ONF, Agence de l'Eau), Région et autres collectivités, ARBE, conservatoires (CEL, CEN, CBN), associations de protection de la nature (dont LPO), CRPF, gestionnaires d'espaces naturels, organismes scientifiques et de recherche.

Résultats attendus

- 10% du territoire régional (terrestre) en protection forte à l'horizon 2030
- Des espaces naturels à plus fort enjeu écologique mieux protégés et mieux gérés.
- Une meilleure représentativité du patrimoine biologique régional au sein du réseau d'aires protégées.

Indicateurs proposés

- % du territoire en protection forte
- Nombre et superficie d'espaces protégés créés.
- Nombre d'investigations d'espaces protégés lancés/en cours.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Le temps de mise en œuvre de l'action suit le plan d'action territorial triennal (3 ans).
- A son bilan et son renouvellement (2028), l'action perdurera avec pour objectif final l'année 2030.

Défis climat et santé :

Des écosystèmes protégés permettent le maintien en bon état des services écosystémiques qu'ils rendent et contribuent donc de façon directe à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique d'une part et à la préservation de la santé d'autre part.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesure 1



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

DEFI PROTEGER ET RESTAURER : DONNER LA PRIORITE A LA PRESERVATION DE LA NATURE

6

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 6

Soutenir, élaborer et mettre en œuvre des plans d'actions en faveur des espèces (PNA*, PRA*, autres).

Défi transversal de la mesure



S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.

Objectif prioritaire : Assurer la conservation des espèces et des habitats les plus emblématiques et les plus menacés.

Description des actions de la mesure

L'ensemble des acteurs régionaux ont une responsabilité dans la conservation des espèces et des habitats les plus menacés présents sur leur territoire. La poursuite et le développement de stratégies concertées, au travers notamment de plans nationaux ou régionaux d'actions (PNA, PRA), de réseaux de conservation et de soin à la faune sauvage en détresse est indispensable pour améliorer l'état de conservation des éléments les plus menacés du patrimoine naturel régional.

Cette mesure prévoit trois actions :

- **Action 1 : Mettre en œuvre des plans nationaux et régionaux existants** (près de 25 en région). **Pilote : DREAL et animateurs des PNA/PRA.**
- **Action 2 : Elaborer de nouveaux plans pour les groupes taxonomiques les plus menacés.** Ces nouveaux PNA/PRA porteront sur les espèces les plus menacées suivant les critères de la liste rouge de l'UICN. Chaque nouveau PNA précisera explicitement son objectif : arrêt de l'effondrement de la population et stabilisation, augmentation de la population, objectif quantitatif, changement de catégorie UICN. Pour cela, il sera nécessaire :
 - d'identifier les espèces, les groupes taxonomiques et habitats menacés dont la mise en œuvre d'actions concertées est indispensable pour leur conservation,
 - de constituer des groupes d'experts pour la définition et la mise en œuvre de ces PNA/PRA.**Pilote : DREAL et animateurs PNA/PRA.**
- **Action 3 : Pérenniser les réseaux de conservation** tels que les réseaux Flore Sentinelle et RESEDA Flore pour la mise en œuvre des diverses stratégies de conservation et plan d'actions. **Pilotes : les Conservatoires botaniques nationaux CBNA et CBNMED.**
- **Action 4 : Soutenir les centres de soin de la région (existants ou en cours de création) et animer un réseau des centres de soin pour un partage de bonnes pratiques.** **Pilote à définir.**

* PNA : plan national d'action

* PRA : plan régional d'action

Acteurs impliqués

Région, Etat et ses agences (DREAL, OFB, Agence de l'eau), conservatoires (CEN, CBN), associations naturalistes (dont LPO, GCP), gestionnaires d'espaces naturels.

Résultats attendus

- Mise en œuvre des 25 PNA/PRA
- Un nouveau PNA/PRA en 2030
- Restauration / conservation des populations d'espèces et des habitats concernés.

Indicateurs proposés

- Nombre de PNA /PRA soutenus (dont les nouveaux)

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Cette mesure est déjà pour partie mise en œuvre et sera poursuivie et développée tout au long de la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité.

Défis climat et santé :

La préservation des espèces et des habitats permet le maintien en bon état des services écosystémiques qu'ils rendent et a un effet direct sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique d'une part et la préservation de la santé d'autre part.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesure 26



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

DEFI PROTEGER ET RESTAURER : DONNER LA PRIORITE A LA PRESERVATION DE LA NATURE

7

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 7

Mettre en œuvre le règlement européen de restauration de la nature. Identifier et résorber les points noirs au sens de la SNB.

Défis transversaux de la mesure

-  S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.
-  Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectifs prioritaires:

- Renforcer la connaissance sur les pressions.
- Améliorer la fonctionnalité et la résilience des milieux aquatiques dans un contexte de changement climatique.

Description des actions de la mesure

Le règlement européen sur la restauration de la nature vise à mettre en place des mesures en vue de restaurer, d'ici à 2030, au moins 20 % des zones terrestres et des zones marines de l'UE et, d'ici à 2050, l'ensemble des écosystèmes ayant besoin d'être restaurés. Par ailleurs, la stratégie nationale biodiversité (SNB) définit les « points noirs » comme étant des obstacles venant fragmenter une continuité écologique et empêcher la bonne circulation des espèces. Cela comprend tout aménagement ou activité anthropique venant perturber le libre déplacement des espèces au droit d'une continuité écologique identifiée.

En application conjointe du règlement européen et de la SNB, la Région coordonne, avec les pilotes des politiques locales, maîtres d'ouvrages et gestionnaires concernés les actions suivantes :

- **Action 1 : Identifier les points noirs prioritaires selon une méthodologie nationale** (en cours de construction par le CEREMA). Un point noir sera reconnu prioritaire selon, d'une part, des critères d'enjeux écologiques et, d'autre part, des critères d'impact évaluant le pouvoir de fragmentation d'un obstacle. Réaliser une standardisation et classification de ces points noirs (infrastructures linéaires de transport, urbanisation, agricole, forestier, lumineux, sonore, olfactif). *Pilote à définir.*
- **Action 2 : Evaluer le coût de résorption des points noirs et mettre en œuvre les actions de résorption en mobilisant les solutions fondées sur la nature.** *Pilote à définir.*

Ces deux actions seront mises en œuvre en cohérence avec le SRADDET et les autres documents de planification. Les données obtenues par l'étude seront versées dans la base nationale prévue à cet effet pour assurer le suivi de l'identification et de la résorption des points noirs identifiés comme prioritaires. Pour la trame bleue, les SDAGE et les instances de bassin identifieront les zones où agir.

Un accompagnement technique (CEREMA, ARBE, Agence de l'Eau) et financier sera mis en place pour les porteurs de projets de résorption, conformément à ce que prévoit la Stratégie nationale biodiversité.

- **Action 3 : Mettre en œuvre la déclinaison régionale du plan national de restauration de la nature** une fois qu'il aura été défini (après 2026). *Animateur de la déclinaison du Plan national.*

Acteurs impliqués

Etat et ses agences (DREAL, DDT(M), OFB, ONF, Agence de l'Eau), Région et autres collectivités, ARBE, conservatoires (CEL, CEN, CBN), gestionnaires d'espaces naturels, associations de protection de la nature (dont LPO, FNE), CRPF, organismes scientifiques et de recherche.

Résultats attendus

- Restauration d'au moins 20% des espaces terrestres et marins, incluant 30% des espaces terrestres et marins évalués en mauvais état d'ici 2030, (puis 60% des habitats d'ici à 2040 et 90% d'ici à 2050).
- Inscription dans le SRADDET et dans l'ensemble des SCoTs des espaces à restaurer/restaurés pour garantir leur préservation et protection sur le long terme, à l'horizon 2030.
- Résorption de l'ensemble des points noirs régionaux prioritaires en 2035.

Indicateurs proposés

- Nombre de points noirs identifiés
- Nombre de points noirs prioritaires résorbés.
- Pourcentage des habitats terrestres et marins restaurés

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Identification des points noirs : 2028.
- Résorption des premiers points noirs prioritaires à l'horizon 2035

Défi climat :

D'une manière générale, restaurer les milieux naturels dégradés et les continuités écologiques permet de restaurer les services rendus par la nature. Ce processus a donc un lien direct avec les capacités du territoire régional à atténuer et à s'adapter au changement climatique (voir aussi Mesure 3).

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 Mesures 19 et 20



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

DEFI PROTEGER ET RESTAURER : DONNER LA PRIORITE A LA PRESERVATION DE LA NATURE

8

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 8

Mettre en œuvre les deux stratégies régionales espèces exotiques envahissantes.

Défis transversaux de la mesure

-  S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.
-  Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Prévenir l'installation et la propagation en milieu naturel des espèces exotiques envahissantes.

Description des actions de la mesure

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont l'une des causes majeures de l'érosion de la biodiversité. La région compte deux stratégies régionales EEE, l'une pour la faune et l'autre pour la flore, animées respectivement par l'ARBE et les Conservatoires botaniques nationaux Méditerranéen et Alpin. Elles visent à prévenir l'installation et la propagation de ces espèces.

- **Action 1 : Assurer l'animation des deux stratégies et l'accompagnement à la mise en œuvre des actions portées par l'ensemble des partenaires.**
- **Action 2 : Assurer la mise en œuvre des actions des deux stratégies notamment :**
 - Créer un portail numérique commun pour les deux stratégies et faire le lien avec les ressources au niveau national ;
 - Poursuivre l'animation de la plateforme ressources sur les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes ;
 - Créer une plateforme ressources sur les Espèces Animales Exotiques Envahissantes ;
 - Accompagner la mise en place d'un réseau de surveillance (ARBE et CBNMED, en lien avec les partenaires) afin de détecter les espèces envahissantes et agir rapidement.

Pilote Animation Stratégie EAEE : ARBE

Pilotes Animation Stratégie EVEC : Conservatoires botaniques nationaux.

La mise en œuvre de ces deux stratégies veillera également à l'éducation, la sensibilisation et la formation des acteurs, à favoriser l'amélioration des techniques de gestion et pour la stratégie végétale à une meilleure élimination/valorisation des déchets verts.

Acteurs impliqués

Etat et ses agences (DREAL, DRAAF, Douanes, OFB, Agence de l'Eau), Région, ARBE, conservatoires (CEL, CEN, CBN), gestionnaires d'espaces naturels, associations (dont FREDON, SOPTOM), organismes scientifiques et de recherche, fédérations (chasse, pêche).

Résultats attendus

- Meilleure connaissance et prise en compte des espèces exotiques envahissantes issues des deux stratégies.
- Une entrée commune dématérialisée pour les espèces végétales et animales créée en 2026.
- Une plateforme pour les espèces animales exotiques envahissantes créée en 2026.

Indicateurs proposés

- Nombre d'alertes et de nouvelles observations.
- Nombre d'actions en cours et achevées.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Cette mesure sera réalisée tout au long de la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité (2025-2035).

Défi climat :

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes est une des clés de la préservation de la diversité biologique régionale. A ce titre, elle permet donc de préserver les espèces et les milieux ainsi que les services qu'ils rendent pour le climat et la santé.

Défi santé :

La présence de certaines espèces exotiques, qu'elles soient animales ou végétales, a un impact direct sur la santé humaine : individus introduits porteurs de maladies, espèces végétales allergènes ou toxiques...

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesure 10



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

DEFI PROTEGER ET RESTAURER : DONNER LA PRIORITE A LA PRESERVATION DE LA NATURE

9

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 9

Renforcer les moyens et l'information de la police et de la justice.

Objectif prioritaire : Faire appliquer le droit de l'environnement.

Description des actions de la mesure

Toute mesure de préservation des milieux ou des espèces découle d'une réglementation. L'assurance du respect de la réglementation relève des pouvoirs de police qui, en matière environnementale, sont détenus par plusieurs acteurs qui ont besoin de coordonner davantage leurs actions : OFB, ONF, police et gendarmerie nationale, etc.

De plus, une fois les infractions relevées, c'est à la justice de confirmer les condamnations. Or les magistrats ne sont pas toujours bien sensibilisés et formés pour une application stricte des codes concernés (code de l'environnement, code forestier, code maritime, code rural...)

Police et justice ont donc besoin de plus de coordination et d'une bonne information, sensibilisation aux sujets.

- **Action 1 : Créer un réseau de gardes pour tous les gestionnaires d'espaces naturels.**
Ce réseau doit comprendre les différentes polices : gardes champêtres, police municipale, gendarmerie, OFB, ONF, GRF, GRM, etc. Il visera à réunir les agents de terrain des espaces naturels protégés / gérés ainsi que les agents commissionnés et assermentés qui mettent en œuvre la prévention et/ou l'application de la réglementation afin de partager les expériences et de mutualiser les solutions. *Pilote à définir.*
- **Action 2 : Mener des actions de sensibilisation des magistrats** (parquets et siège) à la préservation de la biodiversité afin de renforcer les condamnations et l'application des peines. *Pilote à définir.*

Acteurs impliqués

Etat (Préfet, Procureurs de la République, Missions interservices de l'eau et de la nature – MISEN-, et comités opérationnels de lutte contre la délinquance environnementale – COLDEN, DREAL, OFB, ONF, corps de police - police nationale, gendarmerie nationale, gardes champêtres, gardes du littoral...- DDT(M)), Région (dont gardes régionales forestière et marine), ARBE, gestionnaires d'espaces naturels.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Création du réseau de garde : lancement des travaux en 2026, finalisation en 2027
- Puis réunion annuelle ou biannuelle du réseau.

Résultats attendus

- Un réseau de gardes créé en 2027.
- Une meilleure synchronisation de la prévention et de la connaissance terrain avec l'action réglementaire.
- A moyens constants, accentuation de l'action coordonnée sur le terrain pour viser une plus grande efficacité.

Indicateurs proposés

- Nombre d'interventions de police de l'environnement réalisées.
- Nombre d'actions d'information des parquets réalisées.
- Nombre de procès verbaux et de condamnations annuels.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesure 11



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 10

Mobiliser professionnels et citoyens à la transition écologique pour faire évoluer les comportements.

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Faire prendre conscience de la nécessité, de l'urgence et de l'accessibilité des actions à mener.

Description des actions de la mesure

L'intensification des épisodes de sécheresse et du réchauffement de la mer Méditerranée, l'aggravation de la surchauffe urbaine, l'effondrement de la biodiversité qui pose notamment et de façon aigüe la question de l'avenir de l'agriculture sans pollinisateur, la sur fréquentation des espaces naturels régionaux, qui s'est accélérée post-Covid... Face à toutes ces situations, les citoyens et décideurs doivent prendre conscience de l'impact de leur mode de vie et de leurs actions sur l'environnement. Tous les acteurs font partie de la solution de la transition écologique des territoires. Pour les sensibiliser, il s'agira de s'appuyer sur l'ensemble des professionnels de l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, sur les scientifiques et experts des sciences sociales, les collectivités et entreprises engagées pour mettre en place des actions qui permettront une prise de conscience des enjeux en matière de biodiversité et des changements de pratiques individuelles et collectives.

- **Action 1 : Développer et animer le groupe régional pour la mobilisation des acteurs dans les transitions** afin de partager les savoirs et les pratiques en lien avec la biodiversité, et de développer des actions innovantes pour favoriser le changement de comportements. Ce groupe permettra de faire travailler ensemble les institutions, les scientifiques /universitaires, les structures d'éducation et de sensibilisation, les acteurs culturels, les professionnels de la communication. **Pilote ARBE.**
- **Action 2 : Déployer un espace régional de ressources** pour valoriser les actions existantes, les outils et méthodologies efficaces, les apports des sciences humaines et sociales, des outils, ressources et acteurs pour mettre en place des actions de mobilisation. **Pilote ARBE.**
- **Action 3 : Organiser la montée en compétences des professionnels de la mobilisation des publics** pour des pratiques en lien avec les sciences sociales. **Pilotes têtes de réseaux associatives (GRAINE, LPO, FNE, URCPIE, EDUC'ALPES), Métropole Aix-Marseille-Provence.**

Acteurs impliqués

Etat et ses agences (DREAL, OFB, Agence de l'eau), Région, ARBE, conservatoires, associations naturalistes et d'éducation à l'environnement et au développement durable, fédérations sportives, fédérations professionnelles, CRT, chambres consulaires, gestionnaires d'espaces naturels.

Résultats attendus

- Création d'un réseau régional et d'un espace ressources à l'horizon 2028.
- Création de groupes de travail spécifiques pour viser les paragonnages.
- Un panorama de la Connaissance et des acteurs actifs du territoire actualisé chaque année dès 2025.

Indicateurs proposés

- Nombre d'outils créés par le réseau.
- Nombre d'acteurs, d'actions et d'outils recensés.
- Nombre de structures participantes.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Création du réseau et de l'espace régional de ressources en 2025

Défis climat et santé :

Les mesures 10 à 13 du défi « Mobiliser » répondent également aux défis climat et santé en sensibilisant, informant, formant les différents publics sur les enjeux qui les lient à la biodiversité. Avec l'objectifs de changer les représentations et d'induire des changements de comportements, ces mesures sont susceptibles d'avoir un impact direct sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique ainsi que sur la santé des populations.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 - Mesure 32



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 11

Elaborer et mettre en œuvre des programmes citoyens de sensibilisation, d'information et d'action.

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Faire prendre conscience de la nécessité, de l'urgence et de l'accessibilité des actions à mener

Description des actions de la mesure

Les citoyens ont besoin d'être informés et sensibilisés afin de mieux connaître et agir en faveur de la protection et la restauration de la biodiversité, notamment à travers leurs pratiques quotidiennes et leurs modes de consommation. Il s'agit de leur fournir des informations utiles pour qu'ils puissent s'engager en lien avec la science et en développant des expériences sensibles pour déclencher l'envie d'agir.

- **Action 1 : Accompagner les collectivités dans leur stratégie de mobilisation** en mettant à disposition des outils et en portant à connaissance des acteurs pouvant les accompagner, notamment via le panorama des acteurs de la sensibilisation et de l'éducation à la transition écologique **Pilote ARBE**.
- **Action 2 : Elaborer les outils et les messages de communication spécifiques à chaque cible** en utilisant les apports des sciences humaines et sociales. Les mettre à disposition des acteurs. **Pilote Région**.
- **Action 3 : Valoriser le plus largement possible la fête de la nature et les sciences participatives**. **Pilotes OFB et ARBE sur le relai d'information**.
- **Action 4 : Soutenir les acteurs de l'éducation à l'environnement** pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de mobilisation et de sensibilisation à la préservation de la biodiversité. **Pilotes Région, Agence de l'eau , OFB et DREAL**.

Acteurs impliqués

Etat et ses agences (OFB, Agence de l'eau), Région et autres collectivités, ARBE, associations naturalistes et d'éducation à l'environnement et au développement durable, fédérations sportives, fédérations professionnelles, CRT, chambres consulaires, gestionnaires d'espaces naturels, de milieux aquatiques, laboratoires de recherche en sciences humaines et sociales.

Résultats attendus

- Au moins 20 collectivités mettant en œuvre régulièrement des programmes citoyens de sensibilisation à la biodiversité et au développement durable en 2028.
- Création d'un réseau d'ambassadeurs pour favoriser les comportements positifs pour la biodiversité à l'horizon 2030.

Indicateurs proposés

- Nombre de collectivités mettant en œuvre des programmes de sensibilisation.
- Nombre de personnes sensibilisées.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Poursuite du soutien aux programmes d'actions engagés tout au long de la durée de la SRB

Défis climat et santé :

Les mesures 10 à 13 du défi « Mobiliser » répondant également aux défis climat et santé en sensibilisant, informant, formant les différents publics sur les enjeux qui les lient à la biodiversité.

Avec l'objectifs de changer les représentations et d'induire des changements de comportements, ces mesures sont susceptibles d'avoir un impact direct sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique ainsi que sur la santé des populations.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 - Mesure 32



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Mesure 12

Développer les dispositifs pédagogiques sur la biodiversité à destination des scolaires et créer une continuité pédagogique de l'école primaire à l'université.

Défis transversaux de la mesure

-  S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.
-  Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Former les élèves à la relation au vivant dès leur plus jeune âge, dans le cadre du cursus scolaire.

Description des actions de la mesure

L'Etat développe depuis plusieurs années l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) auprès de tous les élèves tout au long de la scolarité depuis la maternelle jusqu'à l'université. Depuis 2019, l'EEDD est renforcée : circulaires ministérielles dédiées, enrichissement des programmes scolaires dans le domaine de la biodiversité et du climat, création des écodélégués de classe, développement des ressources, pilotage au niveau des rectorats. Il est important de poursuivre cette dynamique en particulier concernant la thématique biodiversité.

- **Action 1 : Former les représentants de l'Education nationale et le corps enseignant aux enjeux de la biodiversité.**
Pilotes Ministères en charge de l'enseignement (général, agricole, professionnel et supérieur).
- **Action 2 : Identifier et diffuser des dispositifs existants en matière de biodiversité à destination des représentants de l'Education nationale, du corps enseignant et des élèves.**
Pilote Ministère de l'Education nationale à travers les Rectorats.
- **Action 3 : Co-construire des contenus pédagogiques en lien avec les professionnels de l'EEDD** pour la montée en compétences du corps enseignant et réaliser des projets pédagogiques. S'assurer, via les projets mis en œuvre, de la continuité pédagogique du primaire à l'université. **Pilote Ministères en charge de l'enseignement (général, agricole, professionnel et supérieur).**
- **Action 4 : Développer les Aires éducatives marines et terrestres** tous niveaux confondus.
Pilotes ARBE et OFB.

Acteurs impliqués

Etat (rectorats, SRFD, DRAAF, OFB), Région et autres collectivités, ARBE, réseaux et associations d'éducation à l'environnement et au développement durable (URCPIE, GRAINE, LPO, FNE).

Résultats attendus

- Prise en compte de la biodiversité dans les contenus pédagogiques en 2028.
- Développement du savoir des enseignants et des élèves sur la biodiversité à l'horizon 2030.
- 100% des établissements labellisés E3D niveau 3 en 2030.

Indicateurs proposés

- Nombre d'aires éducatives.
- Nombre d'enseignants formés.
- Nombre d'élèves sensibilisés.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- 2025 pour l'identification .
- Animation en continue pour le déploiement sur les années suivantes.

Défis climat et santé :

Les mesures 10 à 13 du défi « Mobiliser » répondant également aux défis climat et santé en sensibilisant, informant, formant les différents publics sur les enjeux qui les lient à la biodiversité. Avec l'objectifs de changer les représentations et d'induire des changements de comportements, ces mesures sont susceptibles d'avoir un impact direct sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique ainsi que sur la santé des populations.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 - Mesure 33



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Mesure 13

Soutenir et encourager la formation des décideurs pour une meilleure prise en compte de la nature.

Défis transversaux de la mesure

-  S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.
-  Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectifs prioritaires :

- *Faire monter en compétence les acteurs pour les impliquer.*
- *Former les acteurs des secteurs clés aux pratiques et techniques durables pour une prise en compte systématique de la nature dans leurs actions.*

Description des actions de la mesure

Face à l'érosion de la biodiversité, il faut engager une profonde mutation qui ne sera possible qu'avec la mobilisation de l'ensemble de la société. Les élus, les entreprises, les collectivités, les associations, les fondations d'utilité publique, les fédérations professionnelles ou encore les syndicats sont concernés. Ce sont des acteurs majeurs du changement. Nombre d'entre eux sont déjà engagés mais il est nécessaire d'aller plus loin pour intégrer leurs actions dans un plan global, transversal et fédérateur afin d'obtenir un impact positif plus fort sur la biodiversité.

- **Action 1 : Faire connaître l'offre de formation professionnelle continue « Biodiversité » en région en s'appuyant sur la plateforme nationale AGORA. *Pilote à définir.***
- **Action 2 : Proposer des actions de sensibilisation aux élus, techniciens et entreprises au travers des journées et visites professionnelles.** Le lien sera fait avec les différents dispositifs animés par ARBE comme notamment « Territoire engagé pour la nature ». **Pilotes ARBE, CNFPT.**
- **Action 3 : Continuer à déployer le portail Ressources régionales sur la Biodiversité. Pilote ARBE.**
- **Action 4 : Intégrer des modules biodiversité aux référentiels de formation. Pilote Région.**
- **Action 5 : Elaborer et mettre en œuvre un protocole de diagnostic et de suivi pour mesurer le degré d'engagement des acteurs formés. *Pilote à définir.***

Acteurs impliqués

Etat et ses agences (DREAL, DRAAF, OFB, Education nationale, Agence de l'eau), Région, ARBE, CNFPT, CEREMA, OPCO, CARIF OREF, Enseignement supérieur; Chambres consulaires, associations d'élus, structures expertes en biodiversité (associations, gestionnaires d'espaces naturels, etc.).

Résultats attendus

- Amélioration de la mobilisation et de la sensibilisation des publics en particulier les élus et techniciens des collectivités.
- Création et déploiement de modules de formation spécifique d'ici 2030.
- Au minimum 1 binôme Elu/Technicien formé par collectivité à l'horizon 2035.

Indicateurs proposés

- Nombre d'élus sensibilisés et engagés.
- Nombre d'acteurs formés.
- Nombre et localisation des territoires où les acteurs ont été formés.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Mobilisation de la plateforme AGORA pour mettre en avant les formations professionnelles continues en lien avec la biodiversité existantes dès 2027.
- Intégration de modules biodiversité dans les référentiels de formations « non-biodiversité » dès 2028.
- Finalisation du protocole de diagnostic en 2026 et lancement du suivi.

Défis climat et santé :

Les mesures 10 à 13 du défi « Mobiliser » répondant également aux défis climat et santé en sensibilisant, informant, formant les différents publics sur les enjeux qui les lient à la biodiversité.

Avec l'objectifs de changer les représentations et d'induire des changements de comportements, ces mesures sont susceptibles d'avoir un impact direct sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique ainsi que sur la santé des populations.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 Mesure 34



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 14

Promouvoir et développer la prise en compte du concept « Une seule santé » en région.

Défi transversal de la mesure



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Mettre en œuvre la stratégie internationale « One Health ».

Description de l'action de la mesure

L'approche « One Health » ou « Une Seule Santé », prend en compte les liens, souvent complexes, entre santé humaine, santé animale et environnement. Elle permet ainsi une approche globale des enjeux sanitaires. Suite aux dernières pandémies (Covid-19, Mpox), les réflexions pour une meilleure prévention et anticipation des nouvelles crises sanitaires infectieuses ont montré qu'il fallait aussi s'intéresser à leurs facteurs environnementaux.

- **Action 1 : Développer l'approche « One Health » en région Provence-Alpes-Côte d'Azur** en créant un réseau régional *Une Seule Santé* pour accompagner les acteurs locaux ou collectivités à agir dans le cadre de cette approche. Pour ce faire, le réseau propose à ses membres un éventail large de modalités d'intervention allant de la coordination des processus de gestion de crise à l'accompagnement au développement d'environnements favorables à la santé comme à la montée en compétences des acteurs Cette option résulte des résultats d'une étude de préfiguration commandée par l'ARS. **Pilote ARS.**

Acteurs impliqués

Etat et ses agences (ARS, DREAL, DRAAF, OFB), Région et autres collectivités, ARBE, gestionnaires d'espaces naturels, associations, organismes scientifiques et de recherche, chambres d'agriculture, groupements de défense sanitaire, Docteurs vétérinaires.

Résultats attendus

- Construire une culture commune et accompagner la montée en compétences des acteurs autour de l'approche « One Health ».
- Accompagner les collectivités en vue de leur permettre de développer des actions locales appuyées sur l'approche « One Health ».
- Mise en place effective d'une formation à l'horizon 2030.

Indicateurs proposés

- Nombre de réunions organisées.
- Nombre de personnes formées.
- Nombre d'actions mises en place par les collectivités.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Conclusions de l'étude portée par l'ARS : fin 2024.
- Mise en œuvre des premières actions en 2026.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 Mesure 28



Plan de transformation écologique et énergétique en
Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**La nature, une alliée
pour répondre aux
besoins vitaux**

Défi Respirer : Préserver un air de qualité et la captation carbone

- 15 Concilier les travaux de Défense de la forêt contre l'incendie et la prise en compte de la biodiversité.
- 16 Pérenniser et déployer les expérimentations d'adaptation au changement climatique en forêt en mobilisant les solutions fondées sur la nature.
- 17 Préserver et restaurer les principaux milieux qui captent du carbone : zones humides, tourbières, herbiers de posidonies.

Défi Disposer d'eau : Réduire les pressions et préserver les services rendus par la biodiversité aquatique

- 18 Laisser sa part d'eau à la nature.
- 19 Favoriser une meilleure prise en compte de la biodiversité par les acteurs de l'eau.

Défi Se nourrir : Faire de la biodiversité une alliée pour l'agriculture et l'alimentation

- 20 Renforcer les travaux de recherche sur des pratiques agricoles, d'élevage, aquacoles et de pêche favorables à la biodiversité.
- 21 Accompagner localement les agriculteurs au développement de pratiques et d'infrastructures favorables à la biodiversité.
- 22 Renforcer la prise en compte de la préservation de la biodiversité dans les projets alimentaires territoriaux (PAT).
- 23 Soutenir l'accessibilité à une alimentation issue de productions favorables à la biodiversité.

La nature, une alliée pour répondre à nos besoins vitaux

Mesure 15

Concilier les travaux de Défense de la forêt contre l'incendie et la prise en compte de la biodiversité.

Défi transversal de la mesure



S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.

Objectif prioritaire : Favoriser la bonne articulation entre prévention incendie et protection de la nature.

Description des actions de la mesure

Les travaux DFCl, qui visent à réduire le risque d'incendie et à limiter leur propagation, peuvent parfois entrer en conflit avec les objectifs de conservation de la biodiversité. Toutefois, avec une approche intégrée et une planification réfléchie, il est possible de concilier ces deux objectifs. Cette mesure doit donc permettre de concilier la protection contre les incendies et la préservation des écosystèmes naturels, en favorisant la coopération, l'échange de connaissances et la compréhension mutuelle des acteurs.

- **Action 1 : Pérenniser le groupe de travail « Biodiversité-DFCl-Paysage » du comité régional DFCl** : études, retours d'expériences aux échelles départementales, locales comités de massifs et Natura 2000, préconisations techniques (calendrier d'intervention, techniques alternatives, coupes raisonnées...). **Pilote Région.**
- **Action 2 : Identifier et cartographier les zones forestières à haute valeur écologique** (habitats d'espèces menacées, écosystèmes fragiles) afin d'éviter ou de minimiser l'impact des travaux DFCl dans ces zones sensibles. **Pilote à définir.**
- **Action 3 : Accompagner les gestionnaires DFCl à la mise en œuvre des bonnes pratiques** (notamment les productions du groupe de travail Biodiversité-DFCl-Paysage – cf. Action 1). Appui à la rédaction de cahiers des charges pour des travaux DFCl à réaliser dans des zones à enjeux écologiques. Faire appel à un expert Biodiversité. **Pilote à définir.**
- **Action 4 : Former les équipes chargées des travaux DFCl aux enjeux de la biodiversité et aux pratiques respectueuses de l'environnement.** **Pilote à définir.**

Acteurs impliqués

Région, ONF, Départements, Services instructeurs des pistes DFCl, Maitres d'œuvre DFCl, gestionnaires espaces naturels, entreprises de travaux forestiers, forestiers sapeurs, DRAAF, DPFM (Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne), INRAE, CRPF, Entente interdépartementale en vue de la protection des forêts contre l'incendie .

Résultats attendus

- Au moins 50% des agents DFCI formés aux enjeux de la biodiversité en 2030.
- Cartographie des zones forestières à haute valeur écologique en 2028.
- Mise en place de chantiers « exemplaires » en 2028.

Indicateurs proposés

- Nombre d'agents formés.
- Nombre de chantiers exemplaires.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Mise en œuvre dès le démarrage de la SRB en 2025

Défi climat :

Le changement climatique affecte les épisodes de catastrophes naturelles et notamment il est un facteur aggravant du risque incendie. Les modalités de prévention des incendies se doivent donc d'intégrer le changement climatique.

Protéger les forêts, c'est préserver les services écosystémiques qu'elles rendent, dont de nombreux en lien direct avec le changement climatique (captation de carbone, régulation du cycle de l'eau et des inondations, rafraîchissement atmosphérique...)

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La nature, une alliée pour répondre à nos besoins vitaux

Mesure 16

Pérenniser et déployer les expérimentations d'adaptation au changement climatique en forêt en mobilisant les solutions fondées sur la nature.

Défi transversal de la mesure



S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.

Objectif prioritaire : Adapter les modes de gestion forestière aux évolutions climatiques.

Description des actions de la mesure

Les forêts jouent un rôle majeur dans la captation carbone et dans le cycle de l'eau. Face aux impacts croissants du changement climatique, il est nécessaire de renforcer leur résilience en les protégeant dans leur dimension multifonctionnelle, en favorisant la séquestration du carbone et le maintien d'écosystèmes résilients riches en biodiversité tout en assurant leur renouvellement de manière durable. Une gestion durable permet de réduire les risques naturels et d'encourager la préservation des milieux aquatiques et humides.

Cela passe par la poursuite et l'accélération des expérimentations sur le terrain, par la mise en œuvre de stratégies innovantes de régénération mais aussi de régénération naturelle, et la mobilisation des ressources et des acteurs pour soutenir ces efforts à long terme.

Enfin, pour renforcer la gestion durable des forêts, il convient d'assurer une bonne gestion de la présence d'ongulés (susceptibles de créer des dégâts forestiers) permettant de préserver un équilibre stable entre les populations animales et végétales.

Actions existantes à accélérer :

- **Action 1 : Tester différentes techniques sylvicoles adaptées au changement climatique** (mélange d'essences, éclaircie proactive, dépressage, cloisonnement, sylviculture mélangée à couverts continus, régénération naturelle des essences locales etc.) prenant en compte la biodiversité. *Pilote à définir.*
- **Action 2 : Poursuivre les recherches pour sélectionner les espèces les plus résilientes et expérimenter la plantation d'essences diversifiées** en appliquant un suivi scientifique. *Pilote à définir.*
- **Action 3 : Préserver l'équilibre sylvo-cynégétique permettant le renouvellement forestier.** Engager les acteurs concernés (chasseurs et propriétaires forestiers) dans une dynamique permettant le développement coordonné des deux activités. *Pilote à définir.*

Acteurs impliqués

Région, CRPF, ONF, Etat (DRAAF), Communes forestières, gestionnaires et experts forestiers, ARBE, conservatoires botaniques, organismes scientifiques et de recherche, organismes de formation, associations naturalistes, fédérations de chasseurs.

Résultats attendus

- Elaboration de nouvelles techniques adaptées au changement climatique et à la préservation de la biodiversité d'ici 2030.
- Mise en place de nouvelles expérimentations de plantations d'espèces résistantes au changement climatique d'ici 2028.
- Mise en place d'ici 2030 de mesures de gestion cynégétique compatibles avec une gestion forestière durable.

Indicateur proposé

- Surface des plantations expérimentales.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Mise en œuvre dès le démarrage de la SRB en 2025.

Défi climat :

Cette mesure est clairement une mesure qui favorise l'adaptation au changement climatique en soutenant la recherche sur le sujet.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesure 22



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La nature, une alliée pour répondre à nos besoins vitaux

Mesure 17

Préserver et restaurer les principaux milieux qui captent du carbone : zones humides, tourbières, herbiers de posidonies.

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Protéger et restaurer l'ensemble des milieux régionaux sensibles : les zones humides, les milieux marins et littoraux caractéristiques (herbiers de posidonie, lagunes, etc.).

Description des actions de la mesure

Les habitats de l'interface terre-mer et zones humides, particulièrement riches en biodiversité, jouent un rôle important dans le maintien des grands équilibres écologiques et rendent de nombreuses fonctions pour les espèces et des services essentiels à l'Homme. Néanmoins, ils sont soumis à de fortes pressions (urbanisation/artificialisation, tourisme, activités portuaires et industrielles, espèces exotiques envahissantes, surexploitation des ressources, pollutions, changement climatique).

Préservation et restauration des habitats naturels prioritaires de l'interface Terre-Mer dont les herbiers de Posidonies :

- **Action 1** : Identifier les espèces et habitats littoraux 100 % dépendants de l'interface terre-mer . Il s'agira d'identifier et cartographier les habitats et les espèces inféodées à ces derniers ou dont le cycle de vie dépend de ces milieux, d'évaluer leur état de conservation et les pressions qui s'y exercent et de mettre en place un groupe de travail transversal multi-acteurs. *Pilote à définir.*
- **Action 2** : Renforcer et pérenniser la mise en œuvre des dispositifs tels que « mouillages organisés – sauvons nos posidonies » et la charte d'engagement pour des plages de caractère. *Pilote à définir.*
- **Action 3** : Elaborer et mettre en œuvre des mesures spécifiques de préservation des habitats et espèces concernés (interface terre-mer et herbiers de posidonies). Pour cela, s'appuyer sur un groupe de travail transversal multi-acteurs. *Pilote à définir.*

Préservation des zones humides et tourbières

- **Action 4** : Elaborer une stratégie foncière spécifique aux fins d'acquisition des principales zones humides à enjeux et des tourbières. Créer de nouvelles zones de protection fortes sur ces espaces. *Pilote à définir.*
- **Action 5** : Mobiliser tous les outils disponibles dans les documents d'urbanismes afin de préserver les zones humides, les prairies inondables et les tourbières de l'urbanisation. Mobiliser le dispositif des obligations réelles environnementales. *Pilote à définir.*

.../...

- **Action 6** : Etudier la résilience de ces milieux et définir des trajectoires et scénarios au regard du changement climatique. *Pilote à définir.*
- **Action 7** : Elaborer et mettre en œuvre des plans d'actions ciblés sur ces milieux incluant notamment des mesures de restauration, d'évitement du drainage, de régulation de la fréquentation des zones le plus sensibles (mises en défend notamment), etc. *Pilote à définir*

Acteurs impliqués

Etat et ses agences (DREAL, DIRM, OFB, Agence de l'eau), Région et autres collectivités, ARBE, conservatoires, Pôle relais lagunes méditerranéennes, gestionnaire d'espaces naturels, organismes scientifiques et de recherche, associations de protection de la nature, acteurs privés (dont Gis Posidonie).

Résultats attendus

- Une liste des espèces et habitats de l'interface terre-mer (référentiel commun) produite en 2030.
- Restauration d'au moins 20% des espaces terrestre et marins de l'interface terre-mer et des tourbières, incluant 30% de ces espaces terrestres et marins évalués en mauvais état d'ici 2030, puis 60% d'ici à 2040 et 90% d'ici à 2050.
- Inscription dans les documents d'urbanisme des espaces de l'interface terre-mer et des tourbières à restaurer/restaurés pour garantir leur préservation et protection sur le long terme.

Indicateurs proposés

- Nombre d'espèces et d'habitats identifiés 100% dépendants de l'interface terre-mer.
- Superficies préservées .
- Surface des milieux restaurés
- Nombre de mouillages organisés.
- Nombre de chartes d'engagement pour des plages de caractère signées.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Réalisation de l'étude interface Terre-Mer d'ici 2028.
- Elaboration et la mise en œuvre des plans d'action « habitats de l'interface terre-mer » et « tourbières » à partir de 2028.

Défi climat : Les zones humides, tourbières et herbiers de posidonies jouent un rôle crucial dans la régulation des eaux (prévention des inondations) et la filtration des polluants. Ils constituent également des puits de carbone importants. Préserver et restaurer ces écosystèmes leur permettront de mieux atténuer et s'adapter au changement climatique.

Défi santé : La préservation de ces milieux contribue à maintenir un environnement sain, ce qui est essentielle pour la santé humaine.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesure 24



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La nature, une alliée pour répondre à nos besoins vitaux

Mesure 18

Laisser sa part d'eau à la nature.

Défi transversal de la mesure



S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.

Objectif prioritaire : S'assurer de l'adéquation besoins / ressources en priorisant les économies d'eau et le bon fonctionnement des milieux.

Description des actions de la mesure

Les travaux de ces dernières années concernant la modernisation de l'irrigation agricole (notamment grâce aux contrats de canaux) ont permis d'économiser des quantités importantes d'eau brute qui ne sont ainsi pas prélevées dans les milieux aquatiques (plusieurs dizaines de millions de m³/an). Mais ce « retour au milieu » revêt un sens très large, et peut signifier :

1. La réduction des volumes prélevés en tête par le canal, qui peut soit s'écouler dans le cours d'eau prélevé, dans le tronçon court-circuité par le canal, soit (notamment dans le système Durance) être maintenu dans un barrage et alloué dans la Durance ou ailleurs à un autre moment (alimentation du dispositif de réallocation des économies d'eau).
2. Le soutien des débits d'un autre milieu naturel autre que le milieu prélevé.

Par ailleurs, ces efforts d'économie doivent s'inscrire dans le temps long par une révision des autorisations de prélèvement, si possibles ciblées à des périodes n'impactant que très peu la biodiversité.

- **Action 1 : Identifier les secteurs où l'impact sur la biodiversité est le plus important** afin de prioriser les milieux nécessitant cette restitution. Cette action vise à déployer des études de vulnérabilité sur le territoire. *Pilote possible : Agence de l'Eau RMC*
- **Action 2 : Rendre effective la révision des autorisations de prélèvements.** Les économies d'eau ainsi réalisées doivent être pérennisées par la révision des autorisations de prélèvement, qui est inscrite dans les textes (art L214-4 du Code de l'environnement). Elle permettra de garantir durablement à la fois la mise en œuvre effective des économies d'eau et la réduction du prélèvement dans le milieu, et un partage équitable des efforts entre usagers et territoires. *Pilote : Etat (DDT, DREAL, OFB)*
- **Action 3 : Mettre en cohérence les débits réservés au droit des ouvrages de prélèvement avec les débits minimum biologiques** déterminés par des approches scientifiques. Le débit minimum biologique est le débit minimum à laisser dans une rivière pour garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui y vivent (macrophytes, poissons, macro invertébrés, ...). Il peut être différent du débit réservé prévu par les textes (art. L214-18 du Code de l'Environnement). Seule cette action permettra d'adapter le niveau des prélèvements aux besoins des milieux et à leur vulnérabilité au changement climatique. *Pilote : Etat (DDT, DREAL, OFB)*

Acteurs impliqués

Etat et ses agences (Préfectures, DDT, DREAL, DIRM, OFB, Agence de l'eau), Région, ARBE, fédérations départementales des structures d'hydraulique agricole, SCP, syndicats de rivière, associations syndicales d'irrigants, bureaux d'études eau/environnement, organismes scientifiques et de recherche, associations de protection des milieux aquatiques, fédérations de pêche, CEREMA, GRAIE, Chambres d'agriculture, associations de protection de la nature.

Résultats attendus

- Détermination des milieux à favoriser pour l'utilisation des économies d'eau générées par l'irrigation agricole d'ici 2030.
- Elaboration et mise en œuvre d'un outil d'aide à la décision pour la destination la plus pertinente des économies d'eau d'ici 2030.
- Economies d'eau prélevées en faveur des milieux.
- Préservation des écosystèmes aquatiques (habitats et espèces).
- Amélioration des connaissances sur les débits minimums biologiques.
- Application effective des débits réservés, sans dérogation possible à l'horizon 2028.

Indicateurs proposés

- Nombre d'autorisations de prélèvement revues.
- Volumes d'eau économisés.
- Nombre d'arrêtés d'autorisation revus.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Lancement des études de détermination des secteurs à privilégier pour la restitution des économies d'eau en 2027.

Défi climat :

Mesure qui s'inscrit clairement dans l'adaptation des milieux aquatiques aux changements climatiques. De nombreuses études prospectives (Explore 2070, R2D2, etc..) ont montré qu'il faut s'attendre à une baisse importante des débits des cours d'eau du fait du changement climatique.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La nature, une alliée pour répondre à nos besoins vitaux

Mesure 19

Favoriser une meilleure prise en compte de la biodiversité par les acteurs de l'eau.

Défi transversal de la mesure



S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.

Objectif prioritaire : Améliorer la fonctionnalité et la résilience des milieux aquatiques dans un contexte de changement climatique.

Description des actions de la mesure

Les écosystèmes aquatiques et humides de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont très diversifiés (rivières, torrents, fleuves, lacs, marais, tourbières, etc.) incluant des milieux créés par l'homme (retenues, rizières, canaux d'irrigation...). Ils abritent une biodiversité exceptionnelle issue de l'influence croisée des reliefs, du climat et de la géologie de la région.

Exposés à un déficit hydrique estival et à des températures naturellement élevées, ces milieux aquatiques sont très sensibles aux variations saisonnières de la température et des précipitations. Exploités depuis des décennies, ils ont subi beaucoup d'aménagements, voire de destructions causées par l'intensification des usages (remembrement agricole, lutte contre les inondations, irrigation, alimentation en eau potable, urbanisation, etc...). Sachant par ailleurs que notre région est un « hot spot » du changement climatique et qu'une étude de 2017 a montré que nos milieux aquatiques sont vulnérables à ces changements climatiques, il est impératif de travailler à la préservation et à la restauration de ces réservoirs et corridors de biodiversité (restauration de ripisylves, des zones humides et leurs espaces de bon fonctionnement, des espaces de liberté des cours d'eau, des continuités biologiques et sédimentaires...) comme le prévoit le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 dans ses 9 grandes orientations.

Animation pour une montée en compétences des gestionnaires.

- **Action 1 : Animer le réseau régional des gestionnaires de milieux aquatiques.** Ce réseau réunit les institutionnels, des syndicats de rivières, des intercommunalités portant la compétence GEMAPI, des associations/fondations de gestionnaires. Il a pour vocation la promotion et la préservation d'une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques par bassin versant. Il permet de favoriser les échanges de bonnes pratiques et de mener des actions communes. **Pilote ARBE**
- **Action 2 : Accompagner les intercommunalités dans une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques** via des modules de formation-actions et de sensibilisation et le suivi des projets qui permettront à l'ensemble des agents et élus de chaque intercommunalité de comprendre les enjeux liés à l'eau et leurs interactions avec les différentes compétences de la collectivité. **Pilote ARBE**
- **Action 3 : Mettre en place un appui technique au montage et à la mise en œuvre de projets de préservation et de restauration des zones humides** auprès des collectivités, des entreprises et de particuliers. **Pilote CEN PACA.**

.../...

Restaurer et déployer les trames bleues et turquoise ainsi que les espaces de bon fonctionnement.

- **Action 4** : Rendre franchissables par les poissons et les sédiments les ouvrages transversaux en rivière, prioritairement par leur démantèlement ou par la création de dispositifs de franchissement (passes à poissons, rivières de contournement ...). **Pilotes : Collectivités**
- **Action 5** : Restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau, en accroissant leur espace de mobilité (suppression ou recul d'ouvrages latéraux) et en rétablissant les habitats et milieux humides connexes (ripisylves, zones humides). L'action concerne aussi bien la réalisation des travaux que la prise en compte de ces enjeux dans les documents d'urbanisme. **Pilotes : Collectivités**

Acteurs impliqués

Etat et ses agences (DREAL, OFB, Agence de l'Eau), Région et autres collectivités, ARBE, gestionnaires de milieux aquatiques, gestionnaires de milieux naturels, fédérations de pêche, associations naturalistes, bureaux d'études, organismes scientifiques et de recherche.

Résultats attendus

- Retour au bon fonctionnement des cours d'eau à 2030.
- Restauration de l'ensemble des corridors (trames bleues et turquoise) à l'horizon 2035.

Indicateurs proposés

- Superficie de zones humides restaurées.
- Kilomètres de cours d'eau réhabilités.
- Nombre de projets relatifs à la restauration de la trame turquoise mise en œuvre.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Action à mener en continu par les gestionnaires de milieux aquatiques avec l'aide des financeurs et dans le cadre de documents planificateurs et/ou opérationnels de type SAGE, contrats de milieu, PTGE, PPRE, PGSZH etc.....

Défi climat :

Les milieux aquatiques rendent de nombreux services de régulation et participent en cela à l'atténuation des effets du changement climatique (risques d'inondation, d'érosion, etc...)

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La nature, une alliée pour répondre à nos besoins vitaux

Mesure 20

Renforcer les travaux de recherche sur des pratiques agricoles, d'élevage, aquacoles et de pêche favorables à la biodiversité.

Défi transversal de la mesure



S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.

Objectifs prioritaires :

- *Soutenir les programmes de recherche et les conservatoires de variétés, d'espèces animales et d'espèces agricoles cultivées en région.*
- *Accompagner la pêche artisanale locale dans le développement d'une pêche durable.*

Description des actions de la mesure

En agriculture, la nature est source de solutions pour faire face aux différents défis : changement climatique, pollutions, ravageurs de cultures, espèces exotiques envahissantes. Les recherches s'attachent à tester une grande variété d'espèces, notamment locales (dont anciennes) ainsi que de nouvelles espèces, pour évaluer leur adaptation au changement climatique. Les travaux de recherche étudient également les impacts socio-économiques des modifications des pratiques agricoles et d'élevage, pour adapter au mieux les solutions de manière durable.

Concernant la pêche, de nouvelles techniques moins impactantes sur les espèces et habitats sont expérimentées prioritairement sur le réseau d'aires marines protégées qu'il est nécessaire de poursuivre.

- **Action 1** : Renforcer les travaux des stations d'expérimentation sur des pratiques agricoles et d'élevage favorables à la biodiversité. Développer l'approche des solutions fondées sur la nature pour une agriculture plus résiliente. Suivre les nouveaux équilibres des populations d'insectes dans les pratiques agricoles utilisant des auxiliaires. Renforcer les recherches de mesures alternatives contre le développement de nouveaux ravageurs des cultures. Les recherches devront aussi approfondir la question de l'amélioration du sol support de nombreuses espèces. *Pilote à définir*
- **Action 2** : (action SNB) Développer un réseau d'expérimentation de techniques de pêche innovantes avec les professionnels de la pêche et poursuivre la recherche pour apporter des solutions techniques innovantes pour réduire les impacts sur les espèces et écosystèmes marins de la pêche professionnelle. Les travaux de recherche porteront également sur les impacts socio-économiques des modifications des pratiques de pêche, pour adapter au mieux les solutions de manière durable. *Pilote à définir*

Acteurs impliqués

Etat et ses agences (DRAAF, Délégation de façade Méditerranée, OFB, Agence de l'eau), Région et autre collectivités, organismes scientifiques et de recherche (INRAE, IFREMER, laboratoires universitaires), chambres consulaires, stations d'expérimentation, comités des pêches, Structures professionnelles, Universités.

Résultats attendus

- Mise en œuvre de nouvelles pratiques.
- Amélioration de la biodiversité des milieux agricoles.
- Elaboration de listes d'espèces animales et végétales adaptées aux changements climatiques et aux pressions sanitaires.

Indicateurs proposés

- Nombre de projets R&D sur les pratiques agricoles et agronomiques intégrant les solutions fondées sur la nature.
- Nombre de nouvelles mesures.
- Nouveaux itinéraires techniques culturaux, et autres fiches techniques à destination des professionnels mises à jour

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Action 1 lancée en 2026.
- Action 2 lancée en 2026 ou 2027.

Défi climat :

Cette mesure est pleinement engagée dans l'adaptation au changement climatique de l'agriculture et de la pêche en Région.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesure 35

La nature, une alliée pour répondre à nos besoins vitaux

Mesure 21

Accompagner localement les agriculteurs au développement de pratiques et d'infrastructures favorables à la biodiversité.

Défi transversal de la mesure



S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.

Objectifs prioritaires :

- *Développer une production adaptée au climat régional et favoriser la transition agroécologique des exploitations agricoles vers des modes de gestion favorables à la nature.*
- *Reconquérir les infrastructures écologiques dans l'ensemble des agroécosystèmes.*

Description des actions de la mesure

Les agriculteurs ont à disposition un ensemble de pratiques vertueuses pour la santé humaine, des écosystèmes et des sols. La diffusion de ces pratiques dépend de dynamiques collectives et de réseaux actifs.

- **Action 1** : Développer des aides techniques et financières pour augmenter le nombre d'agriculteurs qui s'engagent dans des pratiques favorables à la biodiversité (pratiques agroécologiques, maîtrise et diminution des consommations d'eau...). identifier les systèmes de production, comprendre leurs pratiques actuelles, leurs contraintes (économiques, techniques, logistiques), et leurs besoins spécifiques. *Pilote à définir.*
- **Action 2** : Créer ou renforcer des réseaux d'agriculteurs locaux pour favoriser l'échange de bonnes pratiques. Proposer des formations sur les pratiques agroécologiques adaptées aux réalités locales. Favoriser les dynamiques collectives prenant en compte les objectifs économiques et écologiques par le développement de groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE). *Pilote à définir.*
- **Action 3** : Renforcer la biodiversité agricole en développant la culture de races et variétés locales et anciennes. Mettre en place des banques de graines. *Pilote à définir.*
- **Action 4** : Etablir un suivi qualitatif et quantitatif des infrastructures agroécologiques et diffuser les résultats aux acteurs concernés (agriculteurs, collectivités, partenaires financiers) et au grand public. *Pilote à définir.*
Définir des objectifs précis et sélectionner des indicateurs de suivi (linéaires de haies plantées, présence d'auxiliaires de cultures, état des corridors écologiques...)
 - Mettre en place un suivi quantitatif de l'évolution des haies en région.
 - Etablir un suivi qualitatif d'un réseau représentatif d'infrastructures agroécologiques.
- **Action 5** : Développer de nouvelles infrastructures agroécologiques. *Pilote à définir.*

Acteurs impliqués

Etat et ses agences (DRAAF, OFB, Agence de l'eau), Région et autres collectivités, Chambres d'agriculture, agriculteurs et groupements d'agriculteurs (dont Bio de Provence, GRCIVAM) associations de consommateurs, groupe régional d'action phyto, organismes scientifiques et de recherche, GIEE, gestionnaires d'espaces naturels.

Résultats attendus

- Augmentation du nombre d'exploitations en agroécologie.
- Meilleure prise en compte de la biodiversité dans les pratiques agricoles.
- Renforcer la diffusion des savoirs et des sources de financement pour rendre les infrastructures écologiques et agroécologiques plus résilientes et plus nombreuses.

Indicateurs proposés

- Part d'agriculteurs / groupements d'agriculteurs engagés dans des démarches GIEE
- Dispositif commun ou dispositifs mutualisés.
- Grille commune d'évaluation des mesures.
- Publication des résultats.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Mesure impulsée mais à accompagner tout au long de la mise en œuvre de la SRB.

Défi climat :

Les infrastructures agroécologiques (types haies, fossés, etc.) constituent des solutions fondées sur la nature pour rendre l'agriculture plus résiliente aux changements climatiques.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesure 12



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La nature, une alliée pour répondre à nos besoins vitaux

Mesure 22

Renforcer la prise en compte de la préservation de la biodiversité dans les projets alimentaires territoriaux (PAT).

Défis transversaux de la mesure

-  S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.
-  Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Développer la consommation de produits de proximité durables en lien avec les projets alimentaires territoriaux.

Description des actions de la mesure

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) contribuent à la prise en compte des dimensions environnementales, économiques, sociales et de santé d'un territoire en associant les différents acteurs de ce territoire autour de la question de l'alimentation dans une dynamique collective. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation du territoire concerné pour la définition d'un plan d'actions opérationnelles en vue de répondre aux problématiques locales et pour développer des systèmes alimentaires plus durables et résilients.

- **Action 1 : Inclure des objectifs de biodiversité dans les stratégies et actions des PAT** et encourager les actions qui favorisent la préservation des espèces et des milieux et notamment des milieux aquatiques et humides en associant les acteurs de la biodiversité. *Pilote à définir.*
- **Action 2 : Informer et sensibiliser les acteurs locaux** (agriculteurs, collectivités, entreprises locales, associations) **sur les enjeux de préservation / restauration de la biodiversité** dans le cadre des PAT. *Pilote à définir.*

Acteurs impliqués

Ministère de l'Agriculture, Coalim' (DRAAF/DAAF, DREETS, DREAL, Région, Réseau rural, ARS, ADEME), collectivités qui portent ou participent aux PAT, ARBE, Chambres d'agriculture, établissements d'enseignement agricole, agriculteurs, associations.

Résultats attendus

- Intégration des enjeux biodiversité dans tous les PAT de la région d'ici 2030.
- Identifier et renforcer un groupe de PAT pilotes expert sur la thématique.

Indicateur proposé

- Part de PAT incluant des mesures biodiversité.
- Nombre de PAT mettant en avant fortement cet axe.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Action existante à renforcer sur le long terme.

Défi climat :

Les PAT visent à unir les acteurs d'un territoire pour aborder ensemble les défis agricoles et alimentaires et relever les enjeux de la transition agricole, alimentaire et environnementale. Ils sont donc pleinement engagés dans l'adaptation de l'agriculture de chaque territoire au changement climatique. Leur échelle territoriale permet une sensibilisation fine des acteurs et notamment des consommateurs, acteurs clés d'une évolution des systèmes agricoles.

Défi santé :

La santé est étroitement liée à la qualité de l'alimentation, sur le plan de l'équilibre alimentaire (manger équilibré et varié, régime méditerranéen), comme de la qualité des aliments consommés (non transformés, sans résidus de produits phytopharmaceutiques, bio etc). Sensibiliser aux enjeux d'une alimentation diversifiée, de qualité et locale permet d'accompagner les publics vers une meilleure santé.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La nature, une alliée pour répondre à nos besoins vitaux

Mesure 23

Soutenir l'accessibilité à une alimentation issue de productions favorables à la biodiversité.

Défi transversal de la mesure



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Développer la consommation de produits de proximité durables en lien avec les programmes alimentaires territoriaux.

Description des actions de la mesure

Développer les pratiques agricoles et de pêche favorables à la biodiversité peut avoir, dans un premier temps, des conséquences économiques comme notamment une augmentation des coûts de production. Il convient donc en parallèle de travailler sur une meilleure accessibilité des produits sur le marché afin d'assurer les meilleurs débouchés possibles aux productions mais également afin que les citoyens-consommateurs aient largement accès à des produits de qualité.

- **Action 1 : Accompagner les consommateurs dans l'achat de produits issus de pratiques favorables à la biodiversité et rémunérateurs pour les producteurs. *Pilote à définir.*** Cette action sera mise en œuvre via :
 - une meilleure identification de ces produits en points de vente, via les signes officiels de qualité, les labels équitables et des marques type 100% Valeurs Sud;
 - une mise en avant des circuits de commercialisation équitables type circuits courts (magasins de producteurs, marchés paysans, paniers de producteurs);
 - un appui au développement des filières garantissant une juste rémunération des producteurs tout en préservant la biodiversité.
- **Action 2 : Communiquer et sensibiliser le plus grand nombre autour de l'enjeu de préserver la biodiversité pour améliorer l'alimentation et la qualité de la vie. *Pilote à définir.***
 - Structurer des ateliers déclinés à chaque âge de la vie : enfants, personnes « fragilisées », actifs (via les actions RSE des entreprises notamment), publics des quartiers de la politique de la ville (QPV), acteurs et publics de l'insertion, pour sensibiliser :
 - ✓ au « bien manger », *via* notamment les parcours « de la fourche à la fourchette », la fabrication de plats à partir de produits frais et de saison
 - ✓ à la réduction du gaspillage alimentaire.
 - Faire le lien avec l'offre de produits dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (épiceries solidaires, vracs).
 - Développer les documents et outils (fresques, jeux, ateliers cuisines... « toucher-goûter-cueillir-sentir »)
 - Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication au niveau régional et local. Communiquer sur les sites institutionnels harmonisés entre local et régional.
 - Appliquer la loi EGALIM en restauration collective, cette dernière étant un puissant levier d'achat local et de sensibilisation des consommateurs.

.../...

.../...

- **Action 3 : Soutenir la réalisation de jardins partagés**, notamment dans les quartiers politique de la ville. *Pilote à définir.*

Acteurs impliqués

Coalim' (DRAAF/DAAF, DREETS, DREAL, Région, Réseau rural, ARS, ADEME), Départements, Associations travaillant sur l'alimentation et l'environnement (réseau Educ'Alim, réseau REGALim, réseau Précalim), FNE, Bailleurs sociaux, Chambres d'agriculture.

Résultats attendus

- Changement des comportements alimentaires.
- Réduction du gaspillage alimentaire.
- Valorisation des biodéchets.
- Les populations des QPV ont un accès facilité à l'alimentation saine et locale.

Indicateurs proposés

- Nombre d'animations mises en œuvre.
- Nombre de magasins de producteurs et épiceries solidaires (VRAC, AMAP), notamment en QPV.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Annuelle avec plusieurs temps forts dans l'année (saisonnalité)
- A déployer sur une période de 3 à 5 ans (pluriannuel)

Défi santé :

Une alimentation saine est un des meilleurs gages de bonne santé. Ainsi en assurant aux consommateurs l'accessibilité à un approvisionnement en produits de qualité, clairement identifié, et en les incitant à faire les arbitrages en faveur de l'achat de produits de qualité, c'est globalement l'amélioration de leur santé qui est rendu possible.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesure 31



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**La nature, l'atout majeur
pour aménager et
développer les territoires**

Défi Habiter et Se Déplacer : Aménager avec et pour la nature

- 24 Mettre à jour l'identification des trames écologiques, les préserver, les améliorer et les restaurer.
- 25 Développer et renforcer la prise en compte de la nature et de l'eau dans l'aménagement.
- 26 Renforcer le dialogue territorial autour des projets d'aménagement pour une meilleure intégration des enjeux biodiversité.
- 27 Identifier les zones d'exclusion pour la production d'énergies renouvelables et les inclure dans les documents d'urbanisme.
- 28 Mobiliser les solutions fondées sur la nature pour adapter les infrastructures linéaires aux risques naturels liés au changement climatique et systématiser la transparence écologique des infrastructures existantes.

Défi Produire : Faire des acteurs économiques des acteurs de la préservation de la nature

- 29 Renforcer la structuration et la montée en compétence de l'appui aux entreprises en matière de préservation de la biodiversité.
- 30 Renforcer et valoriser les connaissances sur l'impact de la production d'énergie sur la biodiversité.
- 31 Lutter contre la pollution plastique et contre les dépôts sauvages de déchets.
- 32 Favoriser les connexions entre acteurs de la biodiversité et acteurs de l'insertion par l'activité économique.

Défi Se divertir : Accueillir sans nuire

- 33 Mettre en place des outils, services et aménagements pour limiter l'impact de la fréquentation sur les milieux naturels.
- 34 Optimiser la fréquentation des espaces naturels et promouvoir une offre de découverte nature.
- 35 Elaborer et diffuser une communication valorisant la nature régionale tout en renforçant sa préservation.
- 36 Soutenir les pratiques favorables à la biodiversité des acteurs des loisirs, de la culture et des sports.

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Mesure 24

Mettre à jour l'identification des trames écologiques, les préserver et les restaurer.

Défi transversal de la mesure



S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.

Objectif prioritaire : Identifier et prendre en compte les continuités écologiques et les grandes ruptures de continuités dans les documents de planification pour un aménagement durable.

Description des actions de la mesure

Les trames vertes et bleues identifiées dans le SRADDET/SRCE datent de 2014. Depuis, les méthodes de modélisation se sont perfectionnées et les sources de données enrichies. De plus, d'autres types de trames écologiques ont émergé - trames turquoise, noire, brune, blanche et aérienne – pour mieux prendre en compte les cycles de vie des espèces (dont la connectivité des métapopulations) et les pressions qu'elles subissent. Enfin, le contexte de sobriété foncière, d'accélération du changement climatique et du déclin généralisé de la biodiversité implique de bénéficier de ces nouvelles données et modélisations et d'avancer sur la bonne fonctionnalité de ces continuités écologiques.

- **Action 1 : Actualiser le SRCE/SRADDET avec des données** (cartographie de naturalité, trame noire, etc.) **et des méthodes renouvelées** (Omniscape/fragscape, intégration du changement climatique, fonctionnalités de groupes d'espèces, etc.). **Pilote ARBE.**
- **Action 2 : Identifier les corridors climatiques au niveau régional** ainsi que les obstacles au déplacement des espèces. **Pilotes potentiels LPO, CEN.**
- **Action 3 : Collecter des données supplémentaires pour identifier et cartographier les nouvelles trames** (turquoise, brune, noire, de vieux bois, blanche et aérienne). Cela inclut l'analyse pédologique de la qualité des sols, des zones forestières à enjeux écologiques (forêts anciennes, vieilles forêts et forêts matures), des niveaux de pollution lumineuse (radiances) et sonore, d'établir des listes de groupes d'espèces/taxons bioindicateurs pour considérer les nouvelles trames en région, et enfin d'identifier des zones à préserver pour toutes les trames. **Pilotes CEREMA, BRGM, ONF, à définir pour trame blanche, aérienne.**
- **Action 4 : Sensibiliser sur l'importance et la prise en compte des TVB et des nouvelles trames** (turquoise, brune, noire, blanche, de vieux bois et aérienne) dans la planification et l'aménagement, recourir aux zonages indicés avec une nomenclature harmonisée pour les documents d'urbanisme locaux (ex : zonage Nco pour les corridors, Np pour les espaces protégés...) en y associant des règlements types (Cf. étude Région-Cerema 2024 « Déclinaison de la TVB dans les documents d'urbanisme »). **Pilotes ARBE, Agences d'urbanisme, Région Sud, CEREMA.**
- **Action 5 : Réaliser une étude sur l'impact du bruit sur les espèces** (sur terre et en mer) pour identifier une trame blanche régionale. **Pilote à définir.**
- **Action 6 : Mettre en œuvre des actions d'amélioration et de restauration des continuités écologiques dégradées ou rompues.** Identifier des zones où toute nouvelle fragmentation doit être évitée. **Pilote à définir.**

Acteurs impliqués

Etat et ses agences (DREAL, OFB, agence de l'eau...), Région et autres collectivités, membres du club infrastructure et biodiversité, conservatoires, associations naturalistes, organismes scientifiques et de recherche (dont MNHN, GREC Sud), bureaux d'études, gestionnaires d'espaces naturels, têtes de réseaux EEDD.

Résultats attendus

- 30 % des trames considérées comme dégradées sont couvertes par des mesures de restauration d'ici 2030
- Une cartographie régionale des trames vertes et bleues renouvelée à l'horizon 2028.
- Une cartographie régionale des trames noire, brune et blanche à 2030.
- Intégration de la TVB actualisée (avec les nouvelles trames) dans le SRADDET à l'issue de sa prochaine révision.
- Intégration des trames turquoise, noire et brune dans les documents de planification, d'urbanisme et dans les projets d'aménagement.

Indicateurs proposés

- Nombre de trames dégradées couvertes par des mesures de restauration.
- Nombre de SCoT avec des prescriptions préservant durablement la TVB.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Actualisation du SRCE/SRADDET, études trame noire et brune; démarrage en 2025, durée 2 à 3 ans.
- Autres actions : démarrage en 2026 ou 2027.

Défi climat :

Une TVB correctement identifiée est une condition nécessaire à la préservation et, le cas échéant, la remise en état des continuités écologiques du territoire régional et par là, garantit une meilleure résilience de la nature régionale. Les solutions fondées sur la nature étant un des outils essentiels pour l'adaptation au changement climatique, une nature en bon état et résiliente est un élément indispensable à la résilience climatique du territoire.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesure 9, 20 et 25



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Mesure 25

Développer et renforcer la prise en compte de la nature et de l'eau dans l'aménagement.

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectifs prioritaires :

- Concevoir le bâti et l'espace public avec les solutions fondées sur la nature.
- Mieux articuler petit cycle et grand cycle de l'eau par la gouvernance et la mutualisation des expériences.

Description des actions de la mesure

Dans le contexte du changement climatique le développement des espaces de nature en milieu urbanisé est une des principales mesures d'adaptation. Il s'agit donc de renforcer la prise en compte de la nature dans l'aménagement des villes et villages de la région, de restaurer les espaces dégradés et les sols en renaturant ces espaces avec plusieurs actions :

- **Action 1 : Renforcer la sensibilisation et accompagner des acteurs de l'aménagement dans la prise en compte de l'eau, de la nature et des solutions fondées sur la nature dans les projets d'aménagement. Pilotes Région et ARBE, agences d'urbanisme.**
 - Déployer un club de collectivités « aménagement et biodiversité » dans le cadre du projet européen DesirMED sur les SFN et les connectivités écologiques.
 - Organiser des journées techniques, des visites de terrain et des retours d'expérience.
 - Accompagner les collectivités et aménageurs dans leurs projets afin d'améliorer la prise en compte des enjeux eau et biodiversité :
 - Lancement d'un accompagnement collectif via le Life Biodiv'France,
 - Accompagnement des agences d'urbanisme.
 - Développer la mise en œuvre d'obligations réelles environnementales par les propriétaires fonciers.
 - Utiliser une grille d'analyse des enjeux facilement accessible, commune à tous les acteurs de l'échelle régionale (ex : grille auto-évaluation élaborée par le CEREMA - DREAL AURA).
- **Action 2 : Identifier, en lien étroit avec les collectivités, les potentiels de désartificialisation/désimperméabilisation/renaturation des espaces urbanisés et péri-urbanisés.**
 - Poursuivre l'animation du centre de ressources sur la gestion des eaux pluviales et du groupe de travail régional "Territoires perméables" réunissant la Région, l'ADEME, l'Agence de l'eau, le CEREMA, l'ARBE – animation : ARBE
 - Elaborer et mettre en œuvre des plans d'actions de désartificialisation/désimperméabilisation/renaturation, en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature, et dans leur mise en œuvre.
 - Mener des actions de sensibilisation auprès des acteurs locaux sur les avantages de ces actions sur la qualité de vie, la santé, la résilience face changement climatique et pour la biodiversité. **Pilotes Région et ARBE.**

Acteurs impliqués

Métropoles, Communautés d'agglomération, Etablissement public foncier, Département, Escota, SNCF réseau, DIRMED, VNF, CNR Port de Marseille-Fos, de Toulon et de Nice, Aéroports Marseille-Provence, Nice Côte d'Azur, DREAL, OFB, Région, Agence de l'eau, ADEME, Association de naturalistes et d'éducation à l'environnement, OFB, ARBE, CEREMA, Bailleurs, citoyens, acteurs de l'éducation, Collectivités, agences d'urbanisme, services Urbanisme/Villes, Agences de l'Eau.

Résultats attendus

- Les acteurs cibles sensibilisés à l'intérêt de la désimperméabilisation et de la renaturation.
- Un plan de désartificialisation/ désimperméabilisation/ renaturation opérationnels pour les 20 communes les plus peuplées du territoire en 2030 et à terme dans toutes les communes de la région.
- Un club biodiversité et aménagement (projet DesirMed) créé en 2025.

Indicateurs proposés

- Nombre d'hectares désartificialisés et renaturés, à minima dans les 20 communes les plus peuplées.
- Nombre d'arbres plantés.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Club aménagement et biodiversité lancé au 1er semestre 2025
- Premiers travaux d'identification des zones à désartificialiser courant 2ème semestre 2025.
- 5 ans pour que les 20 communes les plus peuplées du territoire disposent d'un plan de renaturation.

Défi climat :

Dans le contexte global et local de changement climatique, la nature est source de solutions : puits carbonés, végétaux « climatiseurs » urbains, milieux aquatiques et humides absorbent de CO₂, rafraichisseurs atmosphériques et tampons face aux inondations. Face à des risques naturels de plus en plus nombreux et intenses (inondations, canicules, submersions marines, mouvements de terrains, incendies...), les solutions fondées sur la nature ont fait la preuve de leur efficacité.

Défi santé :

La présence de nature en ville et dans les zones aménagées exerce une influence (certes limitée) sur la qualité de l'air. De plus elle est très favorable à la santé physique (augmentation des déplacements en mobilité actives), psychologique (bien-être) et sociale (favorisation des rencontres et de la mixité) des habitants. La nature en ville est donc une alliée essentielle de la santé des populations.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles d route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesures 2, 16, 17 et 21



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Mesure 26

Renforcer le dialogue territorial autour des projets d'aménagement pour une meilleure intégration des enjeux biodiversité.

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Concevoir le bâti et l'espace public avec les solutions fondées sur la nature.

Description des actions de la mesure

Associer l'ensemble des acteurs de l'aménagement à toutes les étapes du projet et les gestionnaires d'espaces protégés et associations de protection de l'environnement dès l'amont du développement des projets.

- **Action 1** : Former les aménageurs privés et publics au dialogue territorial. **Pilote ARBE.**
- **Action 2** : Valoriser l'expertise des gestionnaires d'espaces naturels et des associations environnementales et favoriser leur mobilisation dès l'initiative du projet. Mettre en place des mécanismes de gestion et de suivi post-projet avec les gestionnaires d'espaces protégés et les associations environnementales pour veiller à la pérennité des actions engagées. **Pilote à définir.**

Acteurs impliqués

Etat et ses agences (DREAL, OFB...), Région et autres collectivités, CEREMA, UNAM (Union Nationale des Aménageurs), gestionnaires d'espaces naturels, associations de protection de l'environnement, acteurs de l'ingénierie présents sur le territoire.

Résultats attendus

- Des formations au dialogue territorial mises en œuvre à partir de 2026.
- Des projets où des naturalistes (associations, gestionnaires d'EN...) sont associés sur tout le territoire régional dès 2026.

Indicateurs proposés

- Nombre de formations réalisées et nombre de participants.
- Nombre de projets associant des naturalistes en amont et en aval.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Avant la réalisation du projet dès la phase de planification jusqu'à l'après-travaux et le suivi sur le long terme

Défi climat :

Dans le contexte global et local de changement climatique, la nature est source de solutions : puits carbonés, végétaux « climatiseurs » urbains, milieux aquatiques et humides absorbeurs de CO₂, rafraîchisseurs atmosphériques et tampons face aux inondations. Face à des risques naturels de plus en plus nombreux et intenses (inondations, canicules, submersions marines, mouvements de terrains, incendies...), les solutions fondées sur la nature ont fait la preuve de leur efficacité .

Défi santé :

La présence de nature en ville et dans les zones aménagées exerce une influence (certes limitée) sur la qualité de l'air. De plus elle est très favorable à la santé physique (augmentation des déplacements en mobilité actives), psychologique (bien-être) et sociale (favorisation des rencontres et de la mixité) des habitants. La nature en ville est donc une alliée essentielle de la santé des populations.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesures 16 et 30

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Mesure 27

Identifier les zones d'exclusion pour la production d'énergies renouvelables et les inclure dans les documents d'urbanisme.

Défi transversal de la mesure



S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.

Objectif prioritaire : Planifier en préservant les zones écologiques à enjeux et en restaurant les fonctionnalités écologiques.

Description des actions de la mesure

Dans un contexte d'érosion rapide de la biodiversité, la transition énergétique en particulier ne doit pas conduire à accélérer le déclin de la biodiversité (y compris les espaces naturels et semi-naturels). Il est ainsi capital de planifier l'installation des énergies renouvelables (EnR) en intégrant prioritairement les enjeux de biodiversité.

- **Action 1 : Identifier les surfaces artificialisées** (incluant les infrastructures) **disponibles en zones urbaines et agricoles** (toitures, parkings, infrastructures linéaires, etc.) **permettant d'accueillir les installations photovoltaïques**. Cette identification pourra se faire à l'échelle des EPCI, de territoires de PNR ou PN, ou des Communes, selon le contexte territorial. *Pilote à définir.*
- **Action 2 : Identifier des zones d'exclusion de développement local des EnR** (dans le cadre de la loi APER) **contribuant aux bonnes fonctionnalités écologiques** (en intégrant la composante géopatrimoine) **en s'appuyant sur les actions développées par la mesure 32 et sur le développement d'une gouvernance territoriale**. Pour identifier ces zones, il sera nécessaire de s'appuyer sur les connaissances naturalistes, sur les documents stratégiques (Chartes de PNR, documents d'urbanisme identifiant les continuités écologiques, etc.) et sur les acteurs ressources (Etablissements publics, collectivités locales, associations, bureaux d'études, etc.). *Pilote à définir.*
- **Action 3 : Intégrer dans les documents de planification et d'urbanisme ces zones préférentielles d'installations photovoltaïques et ces zones d'exclusion contribuant aux bonnes fonctionnalités écologiques** (SCoT, PCAET, PLU(i)). *Pilote à définir.*

Acteurs impliqués

Etat et ses agences (DREAL, DDT(M), Ademe, OFB, Agence de l'eau), Région et autres collectivités, ARBE, gestionnaires d'espaces naturels, chambres de commerce et d'industrie, chambres d'agriculture, SAFER, associations naturalistes, FNE, bureaux d'études, CSRPN.

Résultats attendus

- 100% des documents de planification et d'urbanisme intègrent les surfaces artificialisées d'accueil pour les installations photovoltaïques et les zones d'exclusion de développement local des EnR à l'horizon 2030

Indicateurs proposés

- Nombre de documents de planification et d'urbanisme intégrant les surfaces artificialisées d'accueil pour les installations photovoltaïques et les zones d'exclusion de développement local des EnR

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Identification des surfaces artificialisées d'accueil les installations d'EnR : 2026-2028
- Identification des zones d'exclusion de développement local des EnR contribuant aux bonnes fonctionnalités écologiques : 2026-2028.
- Intégration dans les documents de planification et d'urbanisme des zones préférentielles d'installations photovoltaïques et ces zones d'exclusion : 2028-2035

Défi climat :

Identifier des zones naturelles où toute infrastructure énergétique ne peut être déployée permet de préserver des zones naturelles intactes et par là garantit une meilleure résilience de la nature régionale. Les solutions fondées sur la nature étant un des outils essentiels pour l'adaptation au changement climatique, une nature en bon état et résiliente est un élément indispensable à la résilience climatique du territoire.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesure 15



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Mesure 28

Mobiliser les solutions fondées sur la nature pour adapter les infrastructures linéaires aux risques naturels liés au changement climatique.

Défi transversal de la mesure



S'adapter et atténuer le changement climatique grâce à la nature.

Objectifs prioritaires :

- Réduire les impacts négatifs des infrastructures linéaires de transport sur la biodiversité, notamment sur les réseaux ferroviaires et routiers : résorber les points noirs prioritaires d'ici à 2030.
- Favoriser les convergences entre les politiques de transports et celles de protection de la nature.

Description des actions de la mesure

Il s'agit ici de systématiser la transparence écologique et d'inciter à son amélioration en cas de travaux sur des infrastructures existantes. Les solutions fondées sur la nature devront être mobilisées et déployées pour prévenir et gérer les risques naturels majeurs liés au changement climatique (submersion marine, éboulement/érosion, inondations, incendies, fortes chaleurs).

Ne sont pas considérés ici les nouveaux projets dont la transparence écologique relève d'obligations réglementaires (étude d'impact).

- **Action 1 : S'appuyer sur le club « infrastructures et biodiversité »** pour mettre en œuvre les actions de transparence écologique et développer la stratégie régionale de résilience des infrastructures face au changement climatique. **Pilotes DREAL et Région**
- **Action 2 : Développer des stratégies locales pour améliorer la transparence écologique et mobiliser les solutions fondées sur la nature (SfN).** Réaliser des travaux de transparence écologique sur les infrastructures et mettre en place des SfN pour gérer et prévenir les risques naturels. **Pilote à définir (départements)**
- **Action 3 : Inscrire dans les documents d'urbanisme les éléments de transparence écologique des infrastructures routières** nécessaires. **Pilote à définir**
- **Action 4 : Intégrer la biodiversité dans les enjeux d'entretien des infrastructures tout en assurant une gestion différenciée : Pilote à définir**
 - Identifier les secteurs à enjeux pour adopter une gestion différenciée et adaptée (atlas de la biodiversité communale);
 - Evaluer les pratiques existantes pour les adapter si nécessaires et revoir les cahiers des charges des sous-traitants;
 - Former les acteurs chargés de l'entretien des espaces aux bonnes pratiques pour la conservation de la biodiversité (gestion différenciée, saisonnalité, etc.).
 - Inscrire la gestion différenciée et la prise en compte de la biodiversité dans les documents de planification urbaine et les stratégies locales de développement durable (PCAET, stratégie locale de biodiversité, etc.).

Acteurs impliqués

Etat (DREAL, DIRMED, Région et autres collectivités, Cerema, gestionnaires d'infrastructures de transport, Voies navigables de France, Compagnie nationale du Rhône, Ports de commerce (Marseille-Fos, Toulon, Nice), Aéroports (Marseille-Provence, Nice Côte d'Azur, Toulon Hyères, Avignon-Provence), Bureau d'études, associations.

Résultats attendus

- Réduction de 50% des collisions avec la faune sur les sections traitées.
- 100% des gestionnaires d'infrastructures formés et accompagnés (CNFPT et Club infrastructures et biodiversité) en 2028.
- Des infrastructures plus vertueuses dans leur conception et plus résilientes face aux risques naturels avec les SfN.
- Les documents de gestion des infrastructures et les pratiques d'entretien intègrent la biodiversité.

Indicateurs proposés

- Nombre de travaux de mise en transparence écologique mobilisant les SFN réalisés
- Nombre de plan/documents de gestion écologique des infrastructures (prenant en compte la biodiversité).

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Accompagnement technique des gestionnaires d'infrastructures via un Appel à manifestation d'intérêt : 2026-2028.
- Réaliser des travaux de transparence écologique sur les infrastructures et mettre en place des SfN pour gérer et prévenir les risques naturels : 2026-2035.
- Evaluation des pratiques de gestion : dès 2025 mais dépendant de chaque gestionnaire
- Formation : dès 2025 et annualisé
- SCoT et les stratégies locales de développement durable : à prévoir dans chaque révision - 2027

Défi climat :

La mise en œuvre de cette mesure permettra d'adapter les infrastructures régionales de transport au changement climatique.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesure 17



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Mesure 29

Renforcer la structuration et la montée en compétence de l'appui aux entreprises en matière de préservation de la biodiversité.

Objectif prioritaire : Accompagner les entreprises à une meilleure prise en compte de la biodiversité

Description des actions de la mesure

Certaines activités économiques, par leurs modes de production, contribuent encore à l'érosion de la biodiversité (surexploitation des ressources, destruction des milieux, fragmentation des écosystèmes, introduction volontaire ou non d'espèces exotiques envahissantes, pollutions localisées ou diffuses). De plus, la biodiversité étant aussi une ressource potentielle, la prise en compte de la biodiversité par l'entreprise peut générer des gains de parts de marché, une baisse des coûts de production, une amélioration de son image. Cependant les structures d'appui aux entreprises ne sont pas suffisamment formées à la biodiversité. Tout l'écosystème entrepreneurial doit monter en compétence sur ce sujet.

- **Action 1** : Déployer le dispositif **Entreprises Engagées pour la Nature** en région et **identifier les réseaux d'accompagnement d'entreprises** (par champ emplois/formations, en lien avec le travail réalisé par l'OFB) **et les prestataires** (BE, têtes de réseau) **capables d'accompagner les entreprises dans leurs démarches d'intégration de la biodiversité**
Pilote : ARBE
- **Action 2** : Recueillir, valoriser et partager les retours d'expériences/les pratiques vertueuses en lien avec la prise en compte de la biodiversité et des services écosystémiques, afin d'en assurer le partage.
Il s'agira notamment :
 - d'élaborer un catalogue d'actions par filière et en assurer la diffusion, d'organiser des visites de terrain (du type Biodiv'Tour) et des événements favorisant les échanges et le partage, etc.
 - De mettre en place au sein du réseau PRECI une communauté de travail « biodiversité » pour avoir de la visibilité en termes de ressources / retours d'expériences / pratiques et améliorer la visibilité des événements type webinaires, formations, petits déjeuners. **Pilote à définir.**
- **Action 3** : Faire monter en compétence les réseaux d'accompagnement des entreprises et les experts des dispositifs clés d'accompagnement sur la prise en compte et la préservation de la biodiversité.
Intégrer des modules biodiversité dans les parcours d'accompagnement sur la transition écologique, pour sensibiliser l'entreprise aux risques liés à l'effondrement de la biodiversité, pour les inciter à penser à des stratégies d'adaptation/ diversification... **Pilote : ARBE**

Acteurs impliqués

OFB, Région, ARBE, chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers et de l'artisanat, chambres d'agriculture, accompagnateurs experts CEDRE, têtes de réseau d'entreprises, association d'entreprises, entreprises.

Résultats attendus

- 40 entreprises engagées dans les démarches (Entreprise Engagée pour la Nature ou entreprise ayant mis en œuvre des actions partagées) à l'horizon 2030
- 5 événements et/ou visites de terrain organisés chaque année

Indicateurs proposés

- Nombre d'entreprises engagées (Entreprise Engagée pour la Nature ou entreprise ayant mis en œuvre des actions partagées).
- Nombre d'événements organisés

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Mise en œuvre dès 2025 pour un déploiement sur 5 ans avec l'objectif de contribuer massivement à l'échelle régionale à l'atteinte de l'objectif fixé par la SNB à savoir 5000 entreprises engagées pour la nature en 2030 contre 300 actuellement au niveau national.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la Biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesure 30



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Mesure 30

Renforcer et valoriser les connaissances sur l'impact de la production d'énergie sur la biodiversité.

Objectif prioritaire : Accompagner les entreprises à une meilleure prise en compte de la biodiversité.

Description des actions de la mesure

Tous les modes de production d'électricité, les réseaux de transport et de distribution électrique, ont des impacts sur la biodiversité, l'eau, l'air, les sols et directement ou indirectement sur la faune et la flore. Les données sur ces impacts de la production d'énergie sur la biodiversité sont parcellaires et/ou dispersées dans les études d'impact spécifiques à chaque projet. Il importe d'en avoir une vision globale.

- **Action 1** : En s'appuyant sur les données de la bibliographie, **réaliser une étude pour évaluer l'impact sur la biodiversité de la production d'énergie en région** (toutes sources d'énergie : solaire thermique et photovoltaïque, éolien terrestre ou en mer, centrales biomasse, géothermie, nucléaire...). Associer l'ensemble des parties prenantes *via* des comités ou instances de gouvernance. **Pilote à définir.**
- **Action 2** : Sur des projets déjà identifiés, **réaliser des diagnostics d'impact cumulé** : prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux, paysagers, et économiques (agriculture, tourisme, etc.). **Pilote à définir.**
- **Action 3** : **Mettre à disposition des acteurs concernés** (énergéticiens, collectivités, entreprises, citoyens) **les données produites afin de réduire l'impact des projets existants et à venir.** On pourra s'appuyer sur un outil de partage existant ou à créer. **Pilote à définir.**

Acteurs impliqués

Etat et ses agences (DREAL, DDT(M), OFB, Ademe), Région et autres collectivités, Cerema, gestionnaires d'espaces naturels, associations de protection de l'environnement, agences d'urbanismes, CAUE.

Résultats attendus

- Outil cartographique et animations associées à l'horizon 2028
- Premiers diagnostics élaborés et réalisés en 2027

Indicateurs proposés

- Nombre de diagnostics d'impacts cumulés réalisés
- Nombre de projets réalisés, favorables ou à minima neutres pour la biodiversité.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Action à démarrer dès 2026, à pérenniser tout au long de la SRB (2026-2035) et à articuler avec l'élaboration et la révision des documents de planification

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesure 15



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Mesure 31

Lutter contre la pollution plastique et contre les dépôts sauvages de déchets.

Objectif prioritaire : Accompagner les entreprises à une meilleure prise en compte de la biodiversité

Description des actions de la mesure

Chaque année, des millions de tonnes de matières plastiques impactent l'ensemble des milieux naturels et la biodiversité et finissent en Méditerranée. Consciente des enjeux, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a voté, dès 2016, un programme ambitieux dont l'objectif est « zéro déchet plastique en enfouissement pour 2030 ». En 2019, la Région Sud a également inscrit cet objectif dans son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). La planification régionale des déchets prend en compte les objectifs définis par le Document stratégique de façade (DSF) Méditerranée qui vise à réduire les apports de déchets d'origine terrestre à la mer (Chapitre 6) de 2022 à 2027.

Actions sur la pollution plastique

- **Action 1 : Sensibiliser aux enjeux des pollutions plastiques** (tout public, enfants, organisateurs d'événements, entreprises, acteurs du tourisme).
 - Organiser une opération de grande ampleur "Nettoyons le Sud ». **Pilote : Région**
- **Action 2 : Intégrer l'obligation zéro plastique dans les cahiers des charges des événements ou démarches promotionnelles.** **Pilote services de la Région en charge du financement des opérations.**
- **Action 3 : Faire adhérer l'ensemble des acteurs concernés** (collectivités, entreprises...) du territoire régional **aux deux chartes : Charte régionale « Sud zéro déchet plastique » et Charte nationale « Plages sans déchets plastiques » (exclusivement communes littorales).** **Soutenir la mise en œuvre des plans d'actions préconisés par les deux chartes.** **Pilote : Région/ADEME/ARBE.**
- **Action 4 Etendre le réseau ReMed à l'ensemble du littoral méditerranéen.** **Pilote Région/MerTerre/DirMed.**
- **Action 5 : Accompagner la mise en œuvre des objectifs du SRADDET sur le tri et la prévention des déchets.** **Pilote : Région/DREAL/ADEME.**

.../...

Actions sur les dépôts sauvages

- **Action 6** : Soutenir les communes dans la lutte contre les dépôts sauvages. **Pilote Région.**
- **Action 7** : Mettre en place des stratégies de communication ciblées pour les acteurs responsables des incivilités. **Pilotes Communes et EPCI.**
- **Action 8** : Déployer des mesures préventives et correctives (résorption) adaptées à chaque site. **Pilotes Communes et EPCI.**

Acteurs impliqués

Région, ARBE, ADEME, Communes, EPCI, gestionnaires de lieux publics et grands évènements, DREAL et DirMED, MerTerre, FNE, Moutain riders etc...

Résultats attendus

- 500 signataires de la charte régionale.
- Extension de ReMed à la collectivité de Corse et Occitanie.
- 350 communes impliquées dans Nettoyons le Sud.
- 40 communes accompagnées dans le programme « lutte contre les dépôts sauvages ».

Indicateur proposé

- Baisse des dépôts sauvages et déchets diffus constatés sur le territoire

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Les actions seront mises en place sur toute la période de la stratégie (2025-2035).

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la Biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesure 7



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Mesure 32

Favoriser les connexions entre acteurs de la biodiversité et acteurs de l'insertion par l'activité économique.

Objectif prioritaire : Mettre en place un réseau impliquant les entreprises et les autres acteurs clés du territoire afin de renforcer les échanges et les mises en synergie.

Description des actions de la mesure

Une diversité écologique riche permet de mieux réguler les maladies, d'assurer la sécurité alimentaire, de réguler notre environnement (purification de l'eau, de l'air...), d'améliorer le bien-être et la santé mentale. Or les activités humaines contribuent à dégrader la biodiversité la qualité de vie et aggravent l'insécurité alimentaire, la pollution, le coût des matières premières... C'est pour cela que les populations défavorisées sont les premières impactées par l'effondrement de la biodiversité. Il est donc essentiel de les associer au plus près à la préservation de la nature, et donc de leur qualité de vie.

- **Action 1 : Professionnaliser les acteurs de l'insertion par l'activité économique sur les questions de biodiversité.**
Faire monter en compétences le personnel d'encadrement et d'accompagnement au sein de l'insertion par l'activité économique sur les sujets de la biodiversité. Créer des "initiations biodiversité" pour les acteurs sociaux. **Pilotes : les OPCO (opérateurs de compétences)**
- **Action 2 : Rendre accessibles les marchés de travaux, de gestion et de restauration de la nature aux entreprises de l'insertion.** **Pilote : les OPCO et Fédérations professionnelles**
- **Action 3 : Faire se rencontrer les acteurs de la biodiversité et de l'insertion.** S'appuyer sur les réseaux existants dans les deux domaines et les faire se rencontrer autour de thématiques de travail communes (notamment pour définir et mettre en œuvre les actions 1 et 2 de la présente mesure). **Pilotes : DREETS, Départements et Région**

Acteurs impliqués

Etat et ses agences (DREETS, OFB, ONF), Région et autres collectivités, Caisse des dépôts et des consignations, acteurs de l'insertion par l'activité économique - IAE (entreprises, associations, CORAC, ...), chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, bailleurs sociaux, entreprises, gestionnaires d'espaces naturels.

Résultats attendus

- Développement des chantiers d'insertion sur la biodiversité.
- Augmentation du nombre de marchés publics attribués aux structures de l'IAE.

Indicateurs proposés

- Nombre d'encadrants de l'IAE formés
- Nombre de marchés publics attribués aux entreprises de l'IAE.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Lancement des premières actions en 2026.

DEFI SE DIVERTIR : ACCUEILLIR SANS NUIRE

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Mesure **33**

Mettre en place des outils, services et aménagements pour limiter l'impact de la fréquentation sur les milieux naturels.

Objectif prioritaire : Améliorer la connaissance sur la capacité de charge des milieux pour développer une vision transversale entre « capacité de charge » et « expérience client ».

Description des actions de la mesure

Profiter de la nature régionale et de ses bienfaits tout en protégeant sa biodiversité remarquable est un enjeu majeur en région. Pour ce faire, il est nécessaire de mieux connaître l'impact de la fréquentation liée aux usages de loisirs dans les espaces naturels afin d'outiller les différentes parties prenantes dans leurs choix de gestion des flux.

- **Action 1 : Effectuer des diagnostics sur la fréquentation de milieux et leur impact sur la biodiversité** (croisement sensibilité et fréquentation) : *Pilote à définir.*
 - Identifier des sites pilotes pour développer la méthode
 - Etudier les usages et les usagers du site
 - Identifier les espèces et les habitats
 - Développer une méthode de calcul de la capacité de charge des milieux
 - Répliquer la méthode de calcul aux sites identifiés.
- **Action 2 : Faciliter l'accès des professionnels et des visiteurs à des solutions numériques pour connaître l'affluence dans les espaces naturels et permettre la prise de décision** (aménagement, suggestion d'alternatives en cas de forte affluence sur un site...). *Pilote à définir.*
- **Action 3 : Elaborer et mettre en œuvre des plans d'actions et des aménagements pour une gestion de la fréquentation des sites naturels compatible avec leur préservation.** *Pilote à définir.*

Acteurs impliqués

Région, ARBE, gestionnaires de sites, gestionnaires d'espaces naturels, organismes scientifiques et de recherche (universités, autres), acteurs de la démarche Biodiv'sports (LPO), plateformes de sport et de loisirs, Comité régional de tourisme, acteurs du tourisme régional et local.

Résultats attendus

- Disposer d'une méthode coconstruite, et d'outils pour mener des études de terrain sur la capacité de charge des milieux à l'horizon 2028.
- Des plateformes sport impliquées dans la protection des milieux en diffusant les données et en sensibilisant.

Indicateurs proposés

- Nombre de sites aménagés
- Nombre de plans d'action mis en œuvre

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Développer une méthode de calcul de la capacité de charge, en fonction du démarrage du projet LIFE Biodiv et fréquentation, porté par l'ARBE. Si possible démarrage en 2025.
- Mise à disposition du public des données biodiversité sur les plateformes sport, loisir et tourisme les plus utilisées : démarrage en 2026

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesure 18



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Mesure 34

Optimiser la fréquentation des espaces naturels et promouvoir une offre de découverte nature.

Objectif prioritaire : Valoriser l'atout nature de la région et faire de sa préservation un marqueur fort de l'attractivité touristique régionale.

Description des actions de la mesure

Cette mesure vise à « alléger » la fréquentation des sites supportant un flux très important sur une période étendue de mai à octobre en région. Il est nécessaire de rationaliser les reports dans l'espace et dans le temps pour éviter des surcharges des milieux secondaires (report dans l'espace) et la charge continue dans le temps (désaisonnalisation).

- **Action 1 : Développer des stratégies locales de gestion des flux et de la fréquentation des espaces de nature : *Pilote à définir.***
 - Enquêtes de fréquentation,
 - Gestion des pics de fréquentation (études des reports, Communication orientée, dé-marketing...
 - Ambassadeurs du terrain...
- **Action 2 : Mener des actions de sensibilisation et de transformation des comportements des visiteurs :**
Mettre en avant les données biodiversité sur les applications et plateformes de sport de nature déjà existantes et les plus utilisées (périodes sensibles, conseils sur la pratique selon les périodes). *Pilote à définir.*
- **Action 3 : En s'appuyant sur les dispositifs « Chemins de la biodiversité » et « Chemin des Parcs », structurer une « offre de découverte Nature ». *Pilote à définir.***

Acteurs impliqués

Etat et ses agences (DREAL, OFB...) Région et autres collectivités, ARBE, comités et offices de tourisme (fédération régionale des offices du tourisme), gestionnaires d'espaces naturels, bureaux d'études (études de fréquentation et accompagnement sur l'adoption de nouveaux comportements), acteurs du tourisme régional et local.

Résultats attendus

- Des stratégies locales de gestion des flux et de fréquentation des espaces de nature sur l'ensemble des espaces naturels protégés en 2030.
- Au moins 50% des plateformes de sports et loisirs de nature (regroupant au moins 50% des visites comptabilisées) qui mettent à disposition des données sur la biodiversité régionale.
- Une offre de découverte nature structurée sur l'ensemble du territoire régional en 2030.

Indicateurs proposés

- % du territoire régional couvert par des stratégies de gestion.
- Nombre de plateformes sports et loisirs mettant à disposition des données biodiversité.

Calendrier prévisionnel des actions

- L'ensemble des actions a déjà été initié, pérennisation sur toute la durée de la SRB.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesure 18



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Mesure 35

Elaborer et diffuser une communication valorisant la nature régionale tout en renforçant sa préservation.

Objectif prioritaire : Valoriser l'atout nature de la Région et faire de sa préservation un marqueur fort de l'attractivité touristique régionale

Description des actions de la mesure

Action 1 : Améliorer la formation et la sensibilisation des professionnels du tourisme (en formation initiale et sur le terrain), développer des outils d'accompagnement des pratiques (tels que la plateforme éco-solutions) : **Pilote CRT.**

Actions auprès des professionnels :

- Sensibilisation des professionnels ;
- Informations et ateliers de formation ;
- Mise à disposition d'outils (parcours éco solutions de l'interparcs tourisme et capsules vidéo de témoignage de pros engagés) ;
- Labellisation des professionnels (clé verte, valeurs parcs naturels régionaux et Esprit parc).

Action 2 : Mettre en place la communication vers le grand public.

Action du comité régional de tourisme en lien avec les espaces naturels et relayée par les parcs et les agences départementales de développement touristiques : **Pilote CRT.**

- Soutenir les marques « valeurs Parcs » (PNR) et « esprit Parcs » (PN).
- Soutenir les Opérations Grands Sites et Grands Sites de France

Acteurs impliqués

Etat et ses agences (DREAL, OFB...) Région et autres collectivités, ARBE, comités et offices de tourisme (fédération régionale des offices du tourisme), gestionnaires d'espaces naturels, acteurs du tourisme régional et local.

Résultats attendus

- Au moins 50% des professionnels du tourisme formés à l'horizon 2030.

Indicateurs proposés

- Nombre de professionnels labellisés tourisme durable.
- Nombre de campagnes du CRT sur le sujet.

Calendrier prévisionnel des actions

➤ Action engagée à pérenniser et massifier tout au long de la SRB (2025-2035).

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesure 18



Plan de transformation écologique et énergétique en
Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Mesure 36

Soutenir les pratiques favorables à la biodiversité des acteurs des loisirs, de la culture et des sports afin de limiter les impacts.

Objectif prioritaire : Limiter les impacts des évènements sur les espaces naturels.

Description des actions de la mesure

Les acteurs des loisirs, de la culture et des sports, qu'ils soient privés ou publics, gèrent des lieux ou organisent des manifestations extérieures, dont certaines dans les espaces naturels. Ainsi dans toutes leurs activités ils ont potentiellement un impact sur la biodiversité. Il s'agit, par cette mesure, de contribuer à la limitation de ces impacts sur la biodiversité voire à développer des pratiques qui lui sont favorables.

- **Action 1** : Capitaliser sur les bonnes pratiques des événements en matière de préservation de la biodiversité en valorisant les outils existants (« Biodiv'sport » développé par la LPO, « Parcours éco-solutions » des PNR...) et, si besoin, en en créant de nouveaux. **Pilote Région et ARBE.**
- **Action 2** : Massifier la formation et la sensibilisation des professionnels, collectivités, bénévoles, formateurs des milieux des loisirs, culturel et sportif à la préservation de la biodiversité. **Pilote Région.**
- **Action 3** : En s'appuyant notamment sur le « Pacte régional pour la transition du spectacle vivant en Provence-Alpes-Côte d'Azur », élaborer plus largement et mettre en œuvre une politique commune de préservation de la biodiversité pour les acteurs des loisirs, de la culture et des sports. **Pilote Région.**

Acteurs impliqués

Etat et ses agences (DRAC...), Région et autres collectivités, ARBE, Collectifs et associations des acteurs de l'évènement.

Résultats attendus

- Déploiement d'outils de partage des bonnes pratiques sur toute la Région en 2030
- Formation d'au moins 50% des acteurs de la culture, des loisirs et des sports en 2030

Indicateur proposé

- Nombre de manifestations éco-responsables en milieu naturel

Calendrier prévisionnel des actions

➤ Action engagée à pérenniser et massifier tout au long de la SRB (2025-2035).

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesure 18



Plan de transformation écologique et énergétique en
Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**La nature, la solution à
privilégier aujourd'hui
pour réussir demain**

Défi Renforcer la gouvernance de la biodiversité et mettre en cohérence les politiques publiques

- 37 Animer, communiquer et évaluer la stratégie régionale pour la biodiversité.
- 38 Faire prendre en compte les orientations de la stratégie régionale pour la biodiversité dans toutes les stratégies et politiques.
- 39 Faciliter l'accès aux financements publics et privés en faveur des actions de préservation de la biodiversité.
- 40 Diversifier les sources de financement pour la nature (hors financements européens).
- 41 Elaborer, animer et accompagner l'émergence de projets soutenus par des programmes/fonds européens.
Accueillir des évènements internationaux majeurs sur la protection de la nature.

Mesure 37

Animer, communiquer et évaluer la stratégie régionale pour la biodiversité.

Objectif prioritaire : Définir le pilotage de la stratégie régionale pour la biodiversité.

Description des actions de la mesure

Afin d'assurer une gouvernance efficiente, il convient de s'appuyer sur des structures existantes afin de ne pas multiplier les instances : Agence Régionale pour la Biodiversité et Environnement, Comité Régional Biodiversité, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. D'autres instances connexes pourront également être sollicitées : AGORA, Parlement de la mer, Comité Régional pour la Forêt et le Bois, les commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, les commissions départementales des aires protégées...

- **Action 1 : Mettre en place le système de gouvernance de la SRB, en lien avec la gouvernance régionale de la planification écologique. Pilote Région.**
 - S'appuyer sur le Comité Régional Biodiversité (CRB) et sur le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) pour le pilotage de la SRB. Proposer au CRB de valider un mode de gouvernance permettant une sollicitation pertinente de ses membres (en évitant toute sur sollicitation).
 - Mettre en place un Comité technique de suivi de la mise en œuvre de la SRB et de la feuille de route biodiversité de la Planification écologique régionale, dans le cadre du Comité technique de la COP régionale. Réunir ce Comité au moins deux fois par an.
 - Inscrire le suivi de la SRB à l'ordre du jour de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).
- **Action 2 : Animer et communiquer sur la SRB. Pilotes ARBE et Région.**
 - Pour la communication, s'appuyer notamment sur la journée Sud'Biodiv.
- **Action 3 : Finaliser et mettre en œuvre le système de suivi et évaluation. Pilotes Région et ARBE.**
 - Définir au plus tard dans les six premiers mois de démarrage de la SRB puis mettre en œuvre un système de suivi de la SRB en finalisant les indicateurs des fiches mesures, en s'appuyant également sur les travaux de l'Observatoire Régional de la Biodiversité.
 - Définir au plus tard dans les six premiers mois de démarrage de la SRB un système d'évaluation de la SRB, basé sur des questions évaluatives validées par le CRB.

Acteurs impliqués

L'ensemble des membres du Conseil d'administration de l'ARBE :

- Etat et ses agences : DREAL, OFB, Agence de l'eau;
- Collectivités ;
- Associations ;

Les membres du Comité régional biodiversité (CRB) et du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN).

Résultats attendus

- Un Comité technique de suivi (CTS) créé.
- Un Système de suivi et d'évaluation finalisé.

Indicateurs proposés

- Nombre de réunions du CTS

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Action 1 : constitution du CTS avant fin 2025 et réunions tout au long de la mise en œuvre
- Action 2 : animation et communication dès le lancement en 2025 puis tout au long
- Action 3 : Au cours des six premiers mois de mise en œuvre de la SRB (2025) puis suivi en continu et évaluation un an avant la fin (2034)

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Plan de transformation écologique et énergétique en
Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Mesure 38

Faire prendre en compte les orientations de la stratégie régionale pour la biodiversité dans toutes les stratégies et politiques.

Objectif prioritaire : Mettre en cohérence toutes les politiques publiques ayant un lien avec la nature.

Description des actions de la mesure

La biodiversité régionale ne connaît pas les frontières et entretient des relations d'interdépendance avec ses territoires voisins. Il est donc primordial de veiller à la cohérence entre les politiques de préservation de la biodiversité régionale de l'échelle territoriale aux niveaux plus globaux. De plus, l'enjeu de préservation de la nature est complexe et transversal car la nature, au travers de ses multiples fonctionnalités et des services qu'elle rend, touche à l'ensemble des politiques sectorielles. Ainsi, il existe un important corpus de politiques et stratégies avec lesquelles il convient de s'articuler à plusieurs niveaux.

Enfin, pour une meilleure prise en compte de la biodiversité à tous les niveaux du territoire régional, les collectivités, porteuses de documents stratégiques impactant la biodiversité, doivent être accompagnées afin de développer des politiques en lien avec la SRB.

- **Action 1** : Mettre en cohérence les orientations de la Stratégie régionale pour la biodiversité et les stratégies régionales pertinentes et notamment le SRADDET, le SDAGE, le SRDEII, le SRDT. **Pilote Région.**
- **Action 2** : Accompagner les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de biodiversité ou en lien avec la biodiversité (Territoires engagés pour la nature, plans biodiversité, atlas de la biodiversité communale, territoires durables, plans climat territoriaux...). **Pilote ARBE.**

Acteurs impliqués

- Etat et ses agences (DREAL, Agence de l'Eau, OFB), Région et autres collectivités, ARBE.

Résultats attendus

- Au moins 300 collectivités engagées

Indicateurs proposés

- Nombre de collectivités engagées

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Action 1 : à mettre en œuvre dès le lancement de la SRB
- Action 2 : déjà opérationnelle

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesure 29



Plan de transformation écologique et énergétique en
Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La nature, la solution à privilégier aujourd'hui pour réussir demain

Mesure 39

Faciliter l'accès aux financements publics et privés en faveur des actions de préservation de la biodiversité.

Objectif prioritaire : Développer et renforcer les financements dédiés à la protection de la nature.

Description des actions de la mesure

Il existe actuellement un certain nombre de financements dédiés à la biodiversité (acquisition de connaissance, gestion et restauration des espaces naturels, aménagement/nature en ville, sensibilisation/mobilisation...). La promotion de ces financements en région est assurée par les institutionnels eux-mêmes ou par l'ARBE de manière collective au travers :

- D'un Comité de financeurs Biodiversité composé de la Région Sud, la DREAL, l'OFB et l'Agence de l'eau et animé par l'ARBE ;
- D'un site régional et de webinaires : <https://www.arbe-regionsud.org/2282-financements-des-actions.html> ;
- Du portail Aides territoire : (<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/portails/biodiversite-regionsud/>).
- **Action 1** : Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets pour le montage de dossiers de demandes de financement à travers la formalisation d'un réseau d'ingénierie en faveur de la biodiversité et en organisant des ateliers de montage de projets. **Pilote ARBE.**
- **Action 2** : Initier une réflexion multi partenariale pour évaluer la faisabilité administrative, juridique et technique d'élaboration et de déploiement d'une plateforme unique de dépôt des demandes subvention en région (en lien direct avec les plateformes de chaque partenaire). S'appuyer, le cas échéant, sur une étude, permettant de comparer l'ensemble des règlements (règlements financer des financeurs, règlements des appels à projets, etc.) et d'identifier les pièces et critères à mobiliser. **Pilote à définir.**

Acteurs impliqués

Etat et ses agences (DREAL, OFB, Agence de l'eau), Région et autres collectivités, ARBE (dont membres du conseil d'administration de l'agence).

Résultats attendus

- Un réseau d'ingénierie créé.
- Au moins 50 porteurs de projets accompagnés.

Indicateurs proposés

- Nombre de porteurs accompagnés par le réseau d'ingénierie.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Action 1 : constitution du réseau d'ingénierie en 2026
- Action 2 : lancement d'une étude de faisabilité de mise en place d'une plateforme unique de dépôt de dossiers de demandes de subvention fin 2026

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesures 36 et 38



Plan de transformation écologique et énergétique en
Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Mesure 40

Diversifier les sources de financement pour la nature (hors financements européens).

Objectif prioritaire : Développer et renforcer les financements dédiés à la protection de la nature.

Description des actions de la mesure

Hors financements européens (voir fiche mesure 41), il existe plusieurs sources de financements pour la biodiversité mobilisables en région : financements nationaux de l'Etat et ses agences (DREAL, OFB, Agence de l'eau, ADEME...) et financement locaux (Région, Départements...). Cependant, certaines sources de financements, notamment privés, sont encore peu mobilisées en région. Il s'agit de donc de développer de nouveaux types de financements accessibles aux acteurs régionaux de la biodiversité.

- **Action 1 : Renforcer l'éco-conditionnalité dans les critères des organismes financeurs (publics et privés) autour des services écosystémiques et des impacts sur la biodiversité. Pilote à définir.**
- **Action 2 : Renforcer le mécénat pour la biodiversité (démarche Mécénaturel, etc.) et développer des animations particulières avec des Fondations pour enrichir les sources de financements vers la nature. Pilote ARBE.**
- **Action 3 : Identifier et développer de nouvelles sources de financement pour la biodiversité. Pilote à définir.**
 - Mener une réflexion sur l'instauration de paiements pour services environnementaux (PSE) conjointement avec les actions en développement dans les secteurs concernés (par exemple forêt).
 - Etudier la faisabilité de mise en place d'une "bourse aux projets" dans le cadre des mesures compensatoires.
 - Réfléchir à la mise en place d'un fonds régional pour l'acquisition foncière.
 - Valoriser le label bas-carbone

Acteurs impliqués

Etat, Région, OFB, Agence de l'Eau, Départements, ARBE, Fondations, entreprises, Chambres consulaires.

Résultats attendus

- Développement du mécénat
- Augmentation des financements privés

Indicateurs proposés

- Montants annuels de financements privés mobilisés en région.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Les actions relatives au développement du mécénat sont déjà développées, elles seront renforcées.
- Les autres actions seront mises en œuvre à partir de 2026

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesures 12, 22 et 38



Plan de transformation écologique et énergétique en
Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La nature, la solution à privilégier aujourd'hui pour réussir demain

Mesure 41

Elaborer, animer et accompagner l'émergence de projets soutenus par des programmes/fonds européens. Accueillir des évènements internationaux majeurs sur la protection de la nature.

Objectif prioritaire : Soutenir et multiplier les projets de coopération interrégionale, nationale et européenne.

Description des actions de la mesure

La Région Sud souhaite mobiliser fortement les fonds de la programmation européenne 2021-2027, notamment au travers de la déclinaison des initiatives du Pacte Vert européen et dans le cadre du Plan Climat de la Région, pour les mettre au service de la politique régionale de lutte contre le réchauffement climatique, d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité.

- **Action 1** : **Démultiplier le nombre de projets « biodiversité » portés par les acteurs du territoire financés par des fonds européens. Pilotes Région et ARBE.**
 - Identifier, suivre les appels à projets et financements et faciliter la mise en contacts de bénéficiaires pour démultiplier les partenariats sur les projets identifiés et faciliter la mise en lien avec les services instructeurs (notamment de la Région).
 - Organiser régulièrement des journées d'information sur les fonds mobilisables pour la biodiversité, l'environnement et la transition écologique.
 - Conseiller les porteurs de projets en région (collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, associations, entreprises...)
- **Actions 2** : **Dans le cadre d'un programme ou d'un fonds européen pertinent (LIFE stratégique nature notamment), élaborer un projet pour obtenir des financements pluriannuels pour la mise en œuvre de la SRB. Pilote Région.**
- **Action 3** : **Dans la droite ligne du congrès mondial de la nature organisé par l'UICN en 2020 à Marseille, positionner la région comme terre d'accueil de manifestations internationales liées à la préservation de la biodiversité** (notamment la conférence des Nations Unies pour l'Océan en 2025). **Pilotes différents selon la manifestation.**

Acteurs impliqués

Tous les acteurs publics et privés de la biodiversité en région.

Résultats attendus

- 1 projet européen (LIFE stratégique nature ou autre) pour la mise en œuvre de la SRB
- Au moins 2 projets par an déposés

Indicateurs proposés

- Nombre de projets validés en région et leurs montants, tous acteurs.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Action 1 : déjà en cours, à renforcer dès 2025.
- Action 2 : Projet européen pour la mise en œuvre de la SRB : démarrage 2026 ou 2027 (projet déposé en 2026).
- Action 3 : la conférence des Nations Unies pour l'Océan sera accueillie en 2025.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité

ADEME	Agence de la transition écologique
AEP	Alimentation en Eau Potable
AGORA	Plateforme de partage et d'échanges de données de la formation professionnelle
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
ARBE	Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement
ARS	Agence Régionale de Santé
CARIF	Centre d'Animation, de Ressources et d'Informations sur la Formation
CBNA	Conservatoire Botanique National Alpin
CBNMED	Conservatoire Botanique National Méditerranéen
CEL	Conservatoire du Littoral
CEN	Conservatoire d'Espaces Naturels
CEREMA	Centre d'Etudes et d'Expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CO'ALIM	Instance informelle qui regroupe différents services de l'Etat en région et le Conseil régional et dont l'objectif est de traiter de manière transverse les sujets liés à l'alimentation.
COLDEN	Comité Opérationnel de Lutte contre la Délinquance Environnementale
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CRT	Comité Régional du Tourisme
CSRPN	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DAAF	Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DDT	Direction Départementale des Territoires
DDT(M)	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DFCI	Défense des Forêts Contre l'Incendie
DIRM	Direction Interrégionale de la Mer
DIRMED	Direction Interdépartementale des Routes Méditerranéenne
DPFM	Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
E3D	Ecole ou Etablissement en démarche globale de Développement Durable (label).
EDUC'ALIM	Réseau régional de l'éducation à l'alimentation durable et au goût en Provence-Alpes-Côte d'Azur
EDUC'ALPES	Réseau d'Education à la Montagne Alpine

EEDD	Education à l'Environnement et au développement Durable
EEE	Espèces Exotiques Envahissantes
EnR	Energies renouvelables
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FNE	France Nature Environnement
FRAGSCAPE	Outil qui permet de calculer les indicateurs de fragmentation du paysage.
FREDON	Réseau d'Experts au service de la santé du végétal, de l'environnement et des hommes
GCP	Groupe Chiroptères de Provence
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GIEE	Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental
GIS Posidonie	Groupement d'Intérêt Scientifique pour la Posidonie
GRAIE	Groupe de Recherche sur les Infrastructures et l'Eau
GRAINE	Association pour la promotion et le développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable
GRCIVAM	Groupement régional des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
GRF	Garde Régionale Forestière
GRM	Garde Régionale Marine
IFREMER	Institut Français de Recherche dédié à la connaissance de l'océan
IMBE	Unité de Recherche dédiée à la Biodiversité et à l'Ecologie
INRAE	Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
IRV	Indice Région Vivante
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
MISEN	Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature
Natura 2000	Réseau qui rassemble les aires protégées créé par les Etats membres de l'Union européenne
OFB	Office Français de la Biodiversité
OMNISCAPE	Logiciel qui permet de produire des cartes de connectivité omnidirectionnelle des habitats, utiles à la recherche scientifique ainsi qu'à la gestion et à la conservation des paysages.
ONF	Office National des Forêts
OPCO	Opérateur de Compétences. Regroupement d'organismes en charge de la formation professionnelle des salariés
ORB	Observatoire Régional de la Biodiversité
OREF	Observatoire Régional Emploi Formation
OREMA	Observatoire Régional de l'Eau et des Milieux Aquatiques
PAT	Projet Alimentaire Territoriale

PGSZH	Plan de gestion Stratégique des Zones Humides
PNA	Plan National d'Action
PPRE	Programme Personnalisé de Réussite Educative
PRECALIM	Réseau régional de lutte contre la précarité alimentaire
PRA	Plan Régional d'Action
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
QPV	Quartier Prioritaire de la Ville
REGALIM	Réseau régional de lutte cotre les pertes et le gaspillage alimentaires
R&D	Recherche et Développement
RSE	Responsabilité Sociale et Environnementale
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SCP	Société Canal de Provence
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux
SILENE	Plateforme régionale du Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel (SINP)
SIT	Système d'Information Territoriale
SNB	Stratégie Nationale Biodiversité
SRB	Stratégie Régionale pour la Biodiversité
SOPTOM	Station d'Observation et de Protection des Tortues et de leurs Milieux
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRFD	Service régional de la Formation et du Développement
UE	Union Européenne
URCPIE	Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement
ZH	Zone Humide
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

maregionsud.fr



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

